

N° 201. - 30 Septembre 1934.

1 fr.

Tous les Dimanches.

# POLICE MAGAZINE

## MARIANI



Lire, page 12, l'enquête de notre envoyé spécial à Lille sur ce sensationnel scandale policier qui aura bientôt des répercussions dans toute la France, des rives de la Manche à celles de la Méditerranée.



# A HUIS CLOS

## - Causes Salées -

### Amours avunculaires.

Tribunal correctionnel d'Oran.  
Il y règne une chaleur torride et des relents divers qui vont de l'essence de rose à la transpiration humaine. Cependant aucune des personnes de l'assistance ne donnerait sa place, même pour une belle pièce de cinq francs.

Dame! on va juger une femme adultère et qui a perpétré sa faute dans des circonstances assez peu communes.

Il n'y a pas tant de sujets de rire à Oran. Le président (à l'époux). — Allons, Acharab, raconte au Tribunal ce que tu sais, ce que tu as vu.

Le MARI. — Je vais tout dire et sans me tromper, parce que j'en ai gros sur le cœur... D'abord, il faut que je parle de ma profession. Je suis marchand. Je vends un peu de tout... des tissus... des chaussures... des colifichets... de la bijouterie...

Le PRÉSIDENT. — Tu es même bien dans tes affaires, tu as de l'argent à la banque...

Le MARI. — Hélas! oui... C'est une catastrophe d'avoir un oncle qui vous a aidé à gagner de l'argent et qui profite de ça pour faire ses trente-sept volontés dans la maison.

Le PRÉSIDENT. — C'est lui que tu as surpris avec ta femme, Acharab?

Le MARI. — Voilà comment: Un soir, en revenant d'une tournée qui m'avait tenu dehors près d'une semaine, j'arrivai dans ma demeure et j'y trouvai Omalouf... mon oncle. Il demeure à vingt pas de chez moi, mais il a toujours un motif pour venir nous voir. Cette fois, je lui trouvai un drôle d'air, d'autant plus qu'il tenait sa culotte à deux mains, parce qu'il n'avait pas de ceinture pour l'empêcher de tomber. Étonné je repoussai mon oncle et j'entrai dans la chambre où j'aperçus Youla, ma femme, sur le lit et sans même une chemise sur le corps. Je lui dis: « Tu as fait le mal, Youla, et, si je ne suis pas trompé par l'esprit malin, c'est avec mon oncle que tu t'es rendue coupable du péché. » Elle me répondit: « Acharab, tu n'as jamais prononcé une vérité plus juste. Mon amant, c'est Omalouf. Il s'entend à l'amour mieux qu'un jeune homme pubère. C'est un grand connaisseur bien qu'il ne soit plus un adolescent. » Omalouf a soixante-dix-huit ans passés.

Le PRÉSIDENT. — Hum! et il s'est révélé si... entreprenant?

Le MARI (levant la main). — Je jure que ma femme en a été tellement satisfaite qu'elle s'est refusée par la suite à subir mes caresses conjugales.

Le PRÉSIDENT. — En somme, tu as reçu les aveux complets de ton épouse. Et de ton oncle?

Le MARI. — Lui, il prétend que Youla est possédée du démon et qu'elle a menti effrontément... Mais j'ai des témoins...

Le PRÉSIDENT. — Ils ont donc recommencé?

Le MARI. — Je ne crois pas, mais il paraît que leurs relations duraient depuis plusieurs lunes et qu'ils ne s'en cachaient pas dès que j'avais le dos tourné.

Le PRÉSIDENT (au septuagénaire barbu, sale et horriblement délabré — en apparence — qui a su séduire si complètement sa nièce). — Lève-toi, Omalouf!... Tu n'es pas honteux, à ton âge, d'avoir agi de la sorte?

OMALOUF. — Allah m'est témoin que je suis victime d'une manigance concertée entre mon neveu et son épouse. Ils veulent me faire condamner pour ne pas payer ce qu'ils me doivent.

Le PRÉSIDENT. — Nous allons entendre les témoins.

Le premier qui s'avance est un voisin, cordonnier de son état et dont l'échoppe est située en face de la maison d'Acharab.

Le TÉMOIN. — Je les ai vus plus de douze fois, le soir venu, sur la terrasse, elle presque nue, assise sur les genoux du vieux et lui passant les doigts dans la barbe en poussant des cris de femme en délire...

Le PRÉSIDENT. — S'il faisait nuit, comment as-tu pu reconnaître?...

Le TÉMOIN. — La lune est un astre à la fois complice et dénonciateur. Lorsqu'elle brille dans tout son éclat, elle produit assez de lumière pour permettre de voir bien des détails... Le très vénérable Omalouf n'a pas que le visage recouvert de poils nombreux; sa poitrine et ses bras le sont aussi. J'ai pu le comparer souvent à un singe. Quant à Youla, je pourrai parler très savamment de la forme de sa gorge et de la blancheur d'albâtre de ses cuisses longues et fines...

Le PRÉSIDENT. — Je pense que nous n'aurons pas besoin de vérifier tes dires en demandant aux inculpés de faire voir ce que tu as si bien remarqué...

Deux femmes, des voisines également,

viennent ensuite successivement à la barre et c'est avec un plaisir visible qu'elles se lanceront dans une infinité de détails scabreux, ô combien, mais de nature à fixer définitivement l'opinion du Tribunal.

Après plaidoirie d'un jeune et fougueux défenseur, la nièce enflammée et l'oncle s'entendent condamner à trois mois de prison chacun et vingt-cinq francs d'amende.

Et ce n'est pas cher, car la loi arabe est sévère à l'égard de ce genre de distraction devenue banale chez nous, pauvres civilisés.

J. C.

### Danseuse nue.

A la troisième correctionnelle où l'on voit de toutes les nuances et de tous les calibres.

Deux adversaires: un homme chenu, mais sympathique, et la plaignante une demoiselle Harriett W..., artiste chorégraphique plus qu'élégante.

Le PRÉSIDENT (au vieil homme). — Vous êtes bien le sieur Landart, Jean Blaise, qui vous prétendez ingénieur chimiste?

LANDART. — Je suis cet homme-là en effet.

Le PRÉSIDENT. — Où demeurez-vous?

LANDART. — Rue des Capucines.

Le PRÉSIDENT. — Vous êtes en hôtel... Dans un établissement assez curieux, entre parenthèses, puisqu'il abrite à la fois votre soi-disant usine de produits de beauté, votre laboratoire, votre chambre à coucher — dont vous faites un déplorable usage, entre nous soit dit — et, ce que vous appelez vos bureaux... Si je m'en rapporte aux renseignements fournis par la police, tout cela tient dans une seule et même pièce au troisième étage de cet hôtel remarquable.

LANDART. — Je ne suis pas en très bons termes avec l'inspecteur de mon quartier. Il vous a fait tenir, monsieur le président, des indications un peu sévères.

Le PRÉSIDENT. — Passons! M<sup>lle</sup> W..., ici présente, a eu à se plaindre gravement de vos procédés à son égard. Il me semble, toujours d'après les pièces que j'ai sous les yeux, que vous avez de drôles façons d'exercer votre commerce... Voici une cliente qui vient chez vous sur la foi de vos annonces, et, non seulement vous lui vendez fort cher un produit qui, pour le prix, devrait pouvoir donner des résultats convenables, mais, encore, sous prétexte d'essais, vous vous livrez sur cette personne à des expériences... plutôt scabreuses... Et je ne parle pas des menaces et de la tentative de chantage qui suivirent. En vérité, Landart, vous êtes un étrange parfumeur!

LANDART (très à son aise). — Vous remarquerez, monsieur le président que je vous ai laissé développer votre récit sans protester... J'en avais pourtant bien envie! Parce que, tout comme la légende de mon logement microscopique, les faits que vous me reprochez n'ont qu'un défaut, ce lui d'être complètement dénaturés.

Le PRÉSIDENT. — En somme, vous niez avec énergie.

LANDART (tout sourire). — Mieux que cela, avec indignation!... Mais une indignation de bonne, d'excellente compagnie...

Le PRÉSIDENT. — Mettons une vertueuse indignation!... Cela n'empêche, Landart, qu'il y a des faits dans votre aventure que vous aurez du mal à expliquer par la négation. Des témoins viendront dire tout à l'heure qu'ils vous ont vu fort occupé à bruir M<sup>lle</sup> W... dans le plus simple des costumes, à l'aide de votre huile Anti-Hélios, et d'autres que ce produit de votre invention n'occasionna à votre cliente qu'une sorte d'empoisonnement, sans la protéger le moins

du monde contre les coups de soleil.

LANDART (toujours calme et hilare). — Il ne s'agit que d'une petite erreur. Je devais enduire miss Harriett sur sa demande d'Anti-Hélios pour lui permettre de supporter les rayons chauds de l'astre, à Juan-les-Pins. Par suite d'une distraction, je lui passai sur le corps un produit dont je suis également l'inventeur, mais qui sert à détruire les parasites... J'en suis personnellement tout à fait désolé.

Le PRÉSIDENT. — Fâcheuse distraction en effet! M<sup>lle</sup> W... faillit se trouver fort mal de cet enduit inattendu... Enfin, nous allons entendre ses dires... Vous pouvez vous asseoir.

Miss HARRIETT (sans le moindre accent anglais, d'ailleurs). — J'avais été voir ce monsieur pour me faire bronzer la peau. Étant danseuse de mon métier, j'ai besoin d'avoir un épiderme très en harmonie avec le genre de pas que j'ai à exécuter. Or, à cette époque, j'étudiais une série de danses hindoues, et je devais aller les présenter sur la côte d'Azur. Dans la crainte de recevoir un coup de soleil, et, aussi, pour avoir, dès mon arrivée, un corps raisonnablement hâlé, je pensai à l'obtenir grâce à un moyen artificiel. Ce monsieur donc me reçoit dans un petit bureau, assez pauvrement meublé et plutôt malpropre de la rue des Capucines, puis il me dit que, pour se rendre un compte exact de la teinte convenant à mon genre de beauté, il lui fallait me voir intégralement nue. Cette petite formalité accomplie, monsieur se plongeait la tête dans les mains et réfléchit un bon quart d'heure, tandis que, toujours nue, je commençais à prendre froid dans son bureau. Au bout de ce temps, il sortit et revint accompagné d'un autre homme auquel il me désigna en parlant à mots couverts. Leur conciliabule dura encore cinq bonnes minutes. Enfin l'homme s'en alla et M. Landart se replongea dans des méditations si absorbantes que je finis par me fâcher. « Rhabillez-vous si vous voulez, me répondit-il bourru, mais j'ai encore besoin d'un ou deux avis pour fixer la nuance exacte qu'il vous faut ». Je patientai, un troisième individu fut admis, sans mon autorisation, du reste, à me contempler, puis Landart finit par se diriger vers un bahut d'où il sortit une mauvaise fiole et un tampon de coton floche. « Il faut que je vous enduise moi-même, décréta-t-il, sinon, je ne réponds pas du résultat ». Son ton était si décidé, il avait tellement su prendre d'autorité sur moi que je me laissai faire. Seulement, son produit tardait tant à sécher qu'il me fallut rester plus d'une heure encore dévêtue dans ce bureau où tout le monde entrerait et sortait comme dans un moulin. Je passe sur les plaisanteries assez déplacées que je dus entendre et j'en arrive aux désagréments qui m'assaillirent quelques jours plus tard.

LANDART (hargneux cette fois). — Si c'est pour renouveler vos récriminations et répéter ce que vous m'avez dit cent fois, inutile d'insister. Je ne crois pas un traître mot de ce qu'il vous est, paraît-il, arrivé.

Le PRÉSIDENT, (à Landart). — Allons taisez-vous! C'est mademoiselle qui a la parole, chacun son tour.

Miss HARRIETT. — Messieurs, l'effet que m'a produit l'espèce d'huile assez malodorante de ce monsieur a été épouvantable. Non seulement mon corps n'a plus une teinte uniforme, mais encore cette mixture, que Landart a dit être, tout à l'heure, destinée à la destruction des parasites m'a privée de tout mon système pileux...

LANDART. — En admettant que cela soit, je vous vois toujours en possession d'une chevelure luxuriante. Eh bien! vous êtes danseuse, danseuse nue. C'est donc une excellente affaire pour vous. Plus besoin d'épilatoire!...

Miss HARRIETT (au tribunal). — Voilà qui est une grave erreur. J'ai dans mon répertoire quelques ballets, quelques danses, où il me faut obligatoirement les légers accessoires dont le produit de monsieur m'a privée. D'autre part, lorsque je lui réclamai par lettre des dommages et intérêts, il écrivit à mon ami, à mon protecteur, que je n'étais qu'une gourmandine sans pudeur et qu'il pourrait citer les noms de plusieurs hommes auxquels je m'étais montrée dans l'intimité sans voiles, sans même le court slip que l'on revêt aux répétitions. Il y a donc de la part de mon adversaire une mauvaise foi évidente, et il a abusé de ma confiance dans le but de m'offrir en spectacle à des gens qui n'étaient que ses voisins, et non des employés comme il l'avait prétendu.

« D'autre part, j'estime à cinquante mille francs le tort que me cause l'espèce de maladie qui m'a privée de mes ornements naturels, et les frais que j'ai dû faire pour recouvrer un épiderme présentable... »

Le tribunal, après audition des témoins qui confirment la thèse et les dires de la plaignante, condamne l'ingénieur chimiste spécialiste de ce genre de plaisanteries à cinquante francs d'amende et à des dommages et intérêts qui seront fixés par expert.

J. C.

## TRIBUNAL D'ENFANTS



En France, nous avons les tribunaux spéciaux pour juger les enfants. En Angleterre, il existe des tribunaux où les enfants se jugent eux-mêmes, du moins dans certains collèges, comme le collège Saint-Michel à Londres. Là, une fois par semaine, tous ceux qui ont commis quelque infraction au règlement de l'école comparaissent devant certains de leurs camarades désignés à cet effet. Et ce tribunal enfantin reproduit exactement tous les rites d'un véritable tribunal.

C'est ainsi — on le voit sur cette photographie — que le président porte perruque, le greffier et l'avocat portent la robe. A gauche est le dock où se place l'accusé. L'enfant debout près de lui, avec un brassard, est le policeman chargé de faire sa déposition. A droite, le witness box est la place réservée aux témoins.

Ce n'est pas un jeu. Tout se passe le plus sérieusement du monde. Et nul ne songerait à contrevenir aux décisions de ce tribunal. (I. P. S.)

Direction - Administration - Rédaction

30, rue Saint-Lazare, PARIS (IX<sup>e</sup>)

Téléph. : Trinité 72-96. — Compte Chèques Postaux 1475-65

ABONNEMENTS, remboursés en grande partie par de superbes primes

FRANCE	Un an (avec primes)	50 fr.
	Un an (sans prime)	37 fr.
	Six mois	26 fr.
ÉTRANGER	Un an	65 fr.
	Six mois	33 fr.

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux. Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.



# Comment la terreur brune règne en Autriche

II (1)

APRÈS notre randonnée dans le Tyrol, nous sommes rentrés à Vienne, le capitaine Schober et moi. Nous devions repartir le lendemain, par l'avion, pour Gratz, capitale de la Styrie, où l'on signalait qu'une agitation sourde se continuait. C'était donc en quelque sorte, pour moi, quelques heures de liberté que je me proposais aussitôt de mettre à profit.

L'interrogatoire des prisonniers auquel Schober s'était livré à Kössen nous avait appris des choses fort intéressantes.

Entre autres, un chef de section nazi, harcelé de questions, nous communiqua que les 40 000 légionnaires autrichiens massés en Bavière s'étaient décidés à franchir la frontière le 2 août au sud-ouest de Passau quand ils se virent cernés par des troupes de la Reichswehr venues de Munich et des *Sturm Staffeln* nazis commandés par le major Walter Buch en personne, dont la compétence en matière de répression est terrifiante.

Les complications d'ordre européen soulevées par l'assassinat de M. Dollfuss avaient eu le don de modifier les projets de ceux qui, à Berlin, avaient financé l'insurrection. A quelques variantes près, le major Walter Buch allait, au nom d'Hitler, rééditer le coup du 30 juin. La légion autrichienne devait subir le sort des sections d'assaut de Röhmn...

Et, en effet, les légionnaires furent aussitôt désarmés sur place, rangés par sections encadrés par les *Sturm Staffeln* et dirigés sur Munich. Cela n'alla pas, toutefois, sans provoquer des résistances désespérées. Certains gagnèrent à temps les montagnes, préférant venir se constituer prisonniers aux réguliers autrichiens ; d'autres se mutinèrent. Il y eut des morts, des blessés. La Reichswehr ne se gêna pas de fusiller les plus exaltés.

Après quoi, les Allemands renforcèrent leurs postes frontalières qui reçurent l'ordre de refouler énergiquement tous les fuyards qui s'y présenteraient...

Mais le capitaine Schober ramenait encore de Kössen des indications si précises sur les dessous du terrorisme brun qu'elles provoquèrent, sitôt notre retour à Vienne, des mesures sensationnelles dont le détail ne fut jamais communiqué à la presse.

Cela commença par une visite domiciliaire aux appartements privés du baron Wilhelm Hahn, directeur du bureau d'informations allemandes en Autriche. La complicité du baron avec les terroristes fut à ce point établie, par la découverte d'une

(1) Voir *Police-Magazine* n° 200.



C'est dans ce cabaret qu'une quinzaine de terroristes nazis furent livrés à la Sainte-Vehme.



Le Dr Schober.

dit-il encore. Dès que cette maudite jambe ira mieux, nous aviserons à mettre de la distance entre nous et Vienne où l'atmosphère, décidément, se fait irrespirable. La Tchécoslovaquie, peut-être... Ernst fit le thé et nous bavardâmes tranquillement, ainsi que de vieilles connaissances.

Dans un faubourg de Vienne, la pittoresque ruelle Griechen.



« liste noire » de personnalités viennoises que la Sainte-Vehme se proposait d'exécuter sans phrases, que son arrestation fut décidée sur le champ. Mais l'agitateur, prévenu par on ne sait qui, avait réussi à s'enfuir quelques minutes avant l'arrivée des inspecteurs et à gagner la légation allemande qui jouit du privilège de l'exterritorialité.

Puis, la Ballplatz chargea M. Skubl, vice-président de la police viennoise de procéder à une épuration générale de la police sur tout le territoire autrichien. D'après les renseignements réunis par Schober, il devenait évident, en effet, que quantité d'agents et d'inspecteurs faisaient cause commune avec les terroristes qu'ils protégeaient et auxquels, dans plus d'un cas, ils ne dédaignaient point de prêter la main.

Jamais on n'arrêta autant d'agents de police à Vienne que ce jour-là.

Fait plus important encore, une demi-douzaine d'ex-officiers de l'entourage du feld-maréchal Bardolf — lui-même emprisonné quelques jours auparavant — ancien chef de la chancellerie militaire de l'archiduc François-Ferdinand, furent convaincus de connivence avec les nazis et appréhendés de ce chef. On saisit chez eux une correspondance particulièrement édifiante, prouvant que l'assassinat du chancelier Dollfuss avait été préparé de longue date et qu'il devait servir de signal à l'insurrection. Chez l'un d'eux, une lettre signée A. P. et datée de Munich portait la suscription : *A communiquer d'urgence à Otto S. en veillant à l'exécution stricte de nos instructions.*

Ces instructions ? Le mystérieux A. P. prévoyant l'échec du mouvement tout au moins en ce qui concernait Vienne, ordonnait à Otto S. de dissoudre ses sections, si besoin était, en invitant leurs membres à poursuivre avec la dernière énergie, mais individuellement, la lutte contre « tous nos adversaires, quels qu'ils soient ». « La bataille ne fait que commencer, ajoutait A. P. Elle a des données inconnues dont la valeur peut varier chaque jour. Si nous ne réussissons pas à grouper de grandes forces disciplinées, il conviendra de poursuivre l'offensive sous une forme qui a jadis donné d'excellents résultats en Allemagne. La supériorité s'acquiert même par de petits succès remportés par des éléments dispersés ».

M'est avis que A. P. avait dû remporter jadis, dans la Rhur ou en Si-

lésie, des succès analogues à ceux qu'il souhaitait à ses amis autrichiens.

Je ne sais si son prudent anonymat, camouflé par deux initiales, fut finalement percé à jour. Par contre, Otto S. se vit identifié en quelques heures. Je pense que Schober y fut pour quelque chose. Toujours est-il que, ce même soir, le télégraphe transmit au général commandant les troupes fédérales en Carinthie un ordre qui fut exécuté sur l'heure. C'est ainsi qu'un riche châtelain de Hornstein, M. Otto Sternegg, fut arrêté alors qu'il ne se doutait pas que ses

M. Michel Skubl, vice-président de la police viennoise.

agissements étaient connus de la police. Au château, on saisit une cinquantaine de fusils, autant de revolvers, plus de deux cents grenades à main, un poste clandestin de T. S. F. avec quoi M. Otto Sternegg se maintenait journellement en contact avec ses fameuses sections régionales.

Enfin, pour en terminer avec le tableau de chasse du capitaine Schober, le docteur Fürher — au nom prédestiné — qui défendit Planetta devant la cour martiale et l'assista à ses derniers moments, fut compris sur la liste des conspirateurs et incarcéré la nuit même à la prison militaire de Vienne !

Quand je vous disais que Schober n'avait pas perdu son temps à Kössen !

\*\*

Dans un faubourg de Vienne : la ruelle Griechen, car elle ne mérite pas le nom de la rue, cette impasse pittoresque et bien connue qui s'insinue, étroite et tortueuse, entre une double rangée de bâtisses lézardées, flanquées de bornes et étayées au sommet par des poutrelles transversales.

Un informateur m'avait glissé une adresse dans le creux de la main, en ajoutant :

— Allez donc les voir, de ma part. Mais faites en sorte que cela ne se sache pas. La moindre imprudence les perdrait. Il leur serait désagréable d'avoir à rendre des comptes trop embrouillés à la cour martiale ou à la Sainte-Vehme nazi, selon que l'une ou l'autre de ces deux juridictions extraordinaires découvrirait leur retraite.

Autant dire tout de suite que les frères Ernst et Max — contentons-nous de leurs prénoms — étaient deux ex-hitlériens qui, après avoir participé le 25 juillet au coup de main contre le Ravag — Max s'en tira avec une blessure à la jambe qui l'immobilisera pour longtemps — comprirent qu'ils avaient servi d'instruments à plus puissants qu'eux et ne demandèrent plus qu'à se faire oublier.

— Des terroristes promis à la potence, affirmerait la police.

— Des renégats qu'il faut mettre hors d'état de nuire, dirait la Sainte-Vehme.

Sans doute ! Mais aussi des éléments intéressants pour qui se livre à la chasse aux informations, pensais-je en gravissant un escalier sordide sur lequel flottait une odeur indéfinissable.

Au fond d'un couloir qui ne recevait le jour que par une courette de dimensions insignifiantes, je heurtai d'une manière convenue.

Ce fut Ernst — l'air d'un ouvrier pauvrement vêtu — qui vint m'ouvrir.

Une première pièce sombre, à peu près vide de meubles. Une seconde porte donnait sur une chambre d'où filtrait un mince rais de lumière.

Un lit se calait dans le fond, face à une lucarne aux volets soigneusement fermés. Seul un quinquet au pétrole jetait une petite nappe jaunâtre sur un décor dont l'aspect désespéré rebutait. Sur une table, un revolver d'ordonnance, sorti de sa gaine, voisinait avec des restes de charcuterie. Il n'y avait là rien qui pût m'intriguer.

Max qui venait de s'éveiller, se tenait immobile à cause de sa jambe. Il m'invita du geste à occuper l'unique chaise de ce taudis.

— Évidemment, dit son frère qui suivait ma pensée, ce n'est pas très reluisant ici. Mais nous en sommes, Max et moi, au point où une sécurité même provisoire est encore préférable à tout.

— Comment comptez-vous vous en tirer ?

— Le temps travaille pour nous, répon-





La narration de ce que j'avais vu à la frontière intéressa prodigieusement les deux frères.

— Les canailles ! dit Max en se soulevant sur son lit. Ils nous trahissent comme ils ont trahi les sections d'assaut, à Berlin et à Munich. Il est clair aujourd'hui que les Allemands nous sacrifient parce que le mouvement menace de tourner à leur confusion. Savez-vous qu'hier une quinzaine des nôtres, tous des mécontents et des protestataires, s'étaient réunis dans un cabaret de la banlieue viennoise ? Leur animosité contre les chefs de l'insurrection n'était pas douteuse. Or, la police a cerné le local et fait prisonnier tout le monde. Eh bien ! nous savons de source sûre que la Sainte-Vehme a livré nos amis à la Ballplatz. Aussi, c'est fini pour nous.

Un question me brûlait les lèvres : — La Sainte-Vehme a donc ressuscité de ses cendres ? Dans ce cas, comment prendra-t-elle votre défection ?

C'est Ernst, cette fois, qui, après m'avoir jeté un regard incisif, répondit :

— La presse parle de la Sainte-Vehme et ignore à peu près tout d'elle. Ce n'est pas, comme on le suppose, un tribunal nazi qui, à la fois, jugerait et exécuterait ses propres sentences. C'est beaucoup plus lâche. Le mouvement autrichien a été calqué fidèlement d'après le mouvement nationaliste allemand de 1920. Nous avons aussi nos organisations Consul, Oberland, nos sections spéciales, nos Schlageter, nos Heinz et nos Ehrhardt. Ce sont les chefs qui, entre eux, décident de tout et ils font faire la besogne par de jeunes miliciens auxquels aucune action ne répugne, s'agirait-il de la suppression d'un adversaire ou de l'assassinat d'un hitlérien dont les sentiments laisseraient à désirer.

« Pratiquement voici comment les choses se passent. Vous avez, par exemple, la Montap. Eh bien ! la Montap est une organisation secrète hitlérienne dirigée par Steinhaensl, le directeur général de la Sûreté ; le docteur Apold, directeur de l'entreprise métallurgique la « Montalpine » qui a donné son nom au groupement ; le général Wagner ; les conseillers Boehm et Perl et bien d'autres encore, tous gros usiniers ou gros fonctionnaires dont la plupart ont échappé à la police ou ne sont pas connus d'elle. Bien entendu, le personnel subalterne de ces entreprises ou de ces administrations est enrôlé dans les « sections spéciales ». C'est lui qui fournit les hommes de main, ceux que vous appelez justement les terroristes. Encadrés par d'anciens officiers, armés et bien rétribués, ils sont, en outre, animés d'un fanatisme qui les rend prêts à tout. On peut leur demander n'importe quoi, leur bras agira sans faiblesse. Ainsi, ce sont eux qui, après avoir pressenti Hickl, le préfet d'Innsbruck qu'ils espéraient mettre dans leur jeu, l'abattirent froidement à coups de revolver devant le palais de justice pour qu'il ne puisse pas les dénoncer.

« Je pourrais vous citer cent cas analogues, continua Ernst. Le plus tragique est peut-être celui-ci : le 22 juin dernier, notre section fut alertée. Il s'agissait de faire sauter le lendemain, la ligne du chemin de fer de l'Arberg à Hieflau, où elle traverse plusieurs petits tunnels. Je fus désigné avec Marx et cinq autres miliciens. On nous avait nantis d'un plan détaillé, de cent schillings chacun pour nos frais et de petites boîtes en fer blanc pleines de chloratite et qui avaient une coupe transversale correspondant exactement au profil du rail sur lequel elles devaient être fixées. Une fabrication toute spéciale, comme vous voyez. Une prime de cinq cents schillings devait nous être partagée en cas de réussite.

« Nous partîmes à l'heure dite. Seul manquait au rendez-vous un certain Janken. A Hieflau, nous constatâmes que les tunnels étaient gardés par les chasseurs. Nous fûmes même reçus dignement à coups de fusils, sans qu'il en résultât heureusement d'autres dommages, car il faisait nuit.

« N'empêche que l'expédition était manquée. Elle fut suivie d'un drame effroyable. Vous allez en juger.

« Le 25 juin, nous fûmes réunis chez notre chef qui, après avoir écouté le rapport que lui fit Max, déclara :

« — La trahison est évidente. D'ailleurs Janken n'est pas là. Je vous prévient que le misérable ne recommencera plus... »

« Quelques jours plus tard, un dimanche soir, nouvelle réunion. Cette fois, la section — une trentaine de miliciens — était au grand complet, moins Janken.

« Écoutez-moi tous, dit le chef. Il est bon que vous sachiez comment nous punissons les traîtres. Ce n'est pas Janken qui a vendu la mèche, c'est sa femme à laquelle il n'avait pas su cacher notre projet et qui,

à son tour, a tout révélé à la police. Alors, voilà : cet après-midi, Janken et sa femme s'en sont allés excursionner du côté de Liesing. Deux d'entre vous les ont accompagnés, je crois. Ils sont rentrés à Vienne sans les Janken. On m'a simplement dit qu'un accident s'était produit au cours d'une ascension. C'est très bien ainsi... »

Ernst fit une pose, recala l'oreiller de son frère, se servit une nouvelle tasse de thé et poursuivit :

« Janken avait peut-être mérité cette fin. Mais Worms un gamin de seize ans qui se vantait dans le quartier d'avoir assisté à des exercices de tir dans un stand du Schlosspark, qui donc le jeta dans le canal pour qu'il ne bavarde plus ? Et la vieille Lisbeth, une hôtelière de Grüngasse qui, ayant refusé de loger un hitlérien, fut brûlée vive avec son mari infirme dans sa maison ! Et Brenck qui déclencha une fusillade au café Beethoven et blessa deux femmes parce que le patron ne voulait pas payer la taxe instituée par les nazis pour alimenter le fonds de propagande ! Et le gérant du Bauer, sur le Ring, qui fut cambriolé et menacé de pendaison parce qu'il ne versait pas régulièrement ! Tous ces faits sont d'hier. Mais l'aventure la plus curieuse et la dernière en date, qui montre bien que la Sainte-Vehme ne recule devant personne, est celle dont l'avocat Ettinghausen vient d'être la victime.

« Ettinghausen, n'est pas le premier venu. Membre du comité supérieur de la Montap, ami personnel du Dr Rintelen qui devait remplacer Dollfuss à la chancellerie, c'est même un hitlérien convaincu, bien qu'il ait toujours pris soin de taire à tout le monde ses convictions. Or, il paraît que le putsch du 25 juillet ne lui disait rien qui vaille. Il eut le tort de s'en ouvrir à Habicht avec lequel il demeurait en relations. Tant d'hésitations inquiétèrent-elles le Führer des nazis autrichiens ? C'est certain. Néanmoins, par égard pour Rintelen, Habicht décida pour cette fois, de ne donner qu'un avertissement à l'avocat trop timoré.

« C'est mon frère Max, cinq jours avant l'attaque du Ravag, qui fut chargé de remettre à Ettinghausen un paquet de documents suffisamment compromettants qu'on lui demandait de conserver dans son coffre. Puis une dénonciation fut envoyée à la police. Il faut croire que cette dernière ne s'en soucia pas autrement, car elle ne bougea point. C'est seulement au début de cette semaine, après le putsch, que, voulant en avoir le cœur net, les inspecteurs se précipitèrent chez Ettinghausen. Les papiers se trouvaient toujours dans le coffre. Inutile de dire que l'avocat a été conduit à la préfecture, d'où il ne sortira que pour comparaître devant la cour martiale. En voilà un qui paiera cher son excès de prudence ! »

« Cette guerre au couteau, dans la nuit est terrible, conclut amèrement Ernst, tandis que nous nous retirions sur la pointe des pieds, car le blessé venait de s'assoupir.

« Si seulement tout le monde jouait franc jeu ! Mais que peut-on espérer de ceux qui se contentent de faire agir les autres à leur place ? Et, d'autre part, quelle confiance peut-on accorder aux milliers de vagabonds et de rôdeurs que les « sections spéciales » autrichiennes ont recrutées ces derniers temps ? Cette racaille est tout au plus bonne à briser des vitres, à piller les magasins ou à s'en prendre aux femmes et aux enfants. Le 25 juillet, devant la Ravag et la Chancellerie, nous n'étions pas trois cents tout bien compté. Un ballon d'essai, quoi ! On nous a sacrifiés et, maintenant, on parle de nous exécuter comme des lapins si nous ne sommes pas satisfaits de notre sort.

C'est sur ces paroles que je quittai ce terroriste désabusé.

Je songeai que, le lendemain matin, le capitaine Schober m'attendait à l'aéroport pour prendre l'avion de Gratz.

(A suivre.)

MAURICE LAPORTE.

#### PROCHAINEMENT :

### Le Bagne dans les Neiges

Révélations sensationnelles sur le bagne canadien écrites spécialement pour *Police-Magazine* par un ancien forçat qui a vécu plusieurs années dans l'enfer de Saint-Vincent-de-Paul, le grand pénitencier où les condamnés aux travaux forcés accomplissent leur peine au Canada.

Jamais un aussi effroyable et véridique document sur le bagne canadien n'avait été publié.

### Le Bagne dans les Neiges

à pour auteur **FRENCHIE,**

l'ancien ami du gangster Dillinger, et qui a déjà consacré à ce dernier dans *Police-Magazine* un long article.

## ÉCOLE POLICIÈRE



Le préfet de police de Londres a une très haute idée du rôle que doivent jouer ses agents aussi bien au point de vue moral qu'au point de vue de l'ordre matériel.

Aussi vient-il de décider la création d'un véritable collège à l'usage des jeunes gens qui se destinent à faire leur carrière dans la police. Il a acheté, dans ce but, à Hendon, aux environs de la capitale, d'anciens bâtiments qu'il fait actuellement aménager. (Voir la photo ci-dessus.)

Dans ce collège, les futurs agents trouveront, bien entendu, des salles d'exercices et des terrains de sport afin de perfectionner leur entraînement physique ; mais ils assisteront également à des cours, faits par des professeurs de l'Université, afin de développer leur culture générale.

Si cette tentative donne les résultats qu'on en attend, qui sait si Bobby, le légendaire policeman de Londres, ne sera pas bientôt le plus distingué des Anglais ? (J. P. S.)

## On accuse, on plaide, on juge...

### Don Simoni fils de...

Par un matin de printemps à l'aigre bise et au soleil timide, tandis qu'une lumière doucement nacrée donnait à ce coin de banlieue parisienne une fraîcheur d'aquarelle, un modeste convoi entrait à l'église de Gagny.

Vingt personnes peut-être suivaient ce cercueil, sur lequel des mains pieuses avaient déposé quelques roses aux pétales d'ivoire et de pourpre, quelques œillets à la senteur de miel et de poivres.

Ah ! oui, un bien modeste convoi aux humbles draperies et au rapide service et pourtant, o paradoxe ! à ces humbles draperies était accroché ce faire-part :

« Souvenez-vous de don Simoni (prétendu tel), fils unique de Maximilien de Habsbourg, empereur du Mexique, et de la princesse Charlotte de Belgique, impératrice du Mexique, rappelé à Dieu, muni des sacrements de l'Eglise, à l'âge de soixante-trois ans. »

Ainsi, ce convoi de pauvre était celui d'un Habsbourg !

Qui était donc ce don Simoni ? Seul enfant de Maximilien de Habsbourg-Lorraine et de Charlotte de Belgique, il fut, dès sa naissance, enlevé à ses parents par raison d'État, celle qui, pour les princes, prime tout. Une bien triste et lamentable existence s'écoula alors pour ce fils d'un empereur qui mourut fusillé à Querétaro et d'une impératrice qui mourut folle...

A l'enfant qui venait de naître, un état civil fut constitué sous le nom de don Simoni ; amené en France, il fit ses études au collège Chaptal et, à sa majorité, partit pour Madagascar où il voulut relater l'île à la Métropole par un service de bateaux, lesquels, d'après son système, devaient être munis de nouveaux appareils ; il avait aussi inventé des trains pourvus d'un moteur spécial qu'il se proposait de faire fonctionner à Madagascar ; alors l'île était dépourvue non seulement de chemins de fer, mais encore de routes.

Ce fut une faille et la débâcle, la justice ouvrit une enquête contre don Simoni, et M. Gaston Doumergue, ministre des Colonies, étudia lui-même les projets du fils de Maximilien, lequel, après la malheureuse affaire de Madagascar, fit des découvertes intéressantes en balistique ; après avoir étudié la composition de l'atmosphère à de très hautes altitudes, il donna les plans nécessaires pour construire le premier dirigeable français.

Pendant la guerre, il créa une société pour exploiter un moteur de son invention, mais les trente ou quarante personnes, qui avaient fourni chacune quatre mille francs à don Simoni portèrent plainte contre lui et ses associés.

Une instruction fut ouverte. Elle dura... dix ans, puis le tribunal correctionnel fut saisi et, de remise en remise, l'affaire traîna encore quelques années, enfin quelques jours avant sa comparution, don Simoni mourut brusquement. Prochainement, ce procès sera plaidé et l'on parlera évidemment du moteur, de la société et

de la cinquantaine de mille francs que réclament les plaignants à la succession, mais on évoquera surtout l'ombre de celui qui repose dans un coin du cimetière de Gagny et qui fut peut-être ce fils que la malheureuse impératrice Charlotte — devenue folle après la tragédie de Querétaro — réclamait dans ses propos insensés.

Était-il bien le parent du vieil empereur François-Joseph d'Autriche à qui il écrivait sans cesse, jusqu'à la guerre, de 1914, des lettres demeurées sans réponse ?

Était-il bien un Habsbourg, celui qui sera évoqué dans une banale affaire correctionnelle et qui dort sous une pierre portant ces mots énigmatiques :

« Souvenez-vous dans vos prières de don Simoni (prétendu tel), fils unique de Maximilien de Habsbourg et de Charlotte de Belgique. »

..

### Incapacité conjugale Députation et digestion

Un industriel parisien épousa, il y a quelque trois ans, une jolie veuve ; tous deux, à présent, demandent le divorce ; leurs griefs ont le mérite de l'originalité si l'on en juge par les assignations.

Voici des passages de celle de la femme : « Attendu, dit-elle, que le sieur X... n'a qu'un penchant modéré pour la question sexuelle et, de ce fait, ne remplit le devoir conjugal qu'une fois par mois.

« Attendu, qu'il se refuse à se porter à la députation, ainsi que sa femme l'en a supplié à maintes reprises, alors qu'elle lui facilitait même son entrée dans la politique, en raison de ses relations personnelles et attaches familiales.

« Attendu que ce refus constitue une véritable injure pour l'épouse, qui se trouve ainsi lésée au point de vue physique comme au point de vue mondain ; si elle avait, en effet, été la femme d'un député, elle aurait peut-être pu se consoler de ses déboires intimes et de ses déceptions sentimentales. »

Le mari riposte par une demande reconventionnelle en divorce, arguant que l'exigence « passionnelle » (sic) de sa femme est contraire à son tempérament paisible, de même que l'ambition politique est contraire à sa modestie.

De plus, ajoute-t-il dans son assignation, les désirs divers et variés de sa femme, tant dans le domaine sexuel que dans le domaine électoral, fatiguent ses nerfs et l'empêchent de digérer.

Le tribunal civil de la Seine a ordonné une enquête sur les griefs respectifs des époux. Il faut avouer que cette enquête sera difficile à mener, car, s'il est possible que des témoins aient entendu la conjointe piquée de la tare politique répéter sans cesse à son mari : « Sois député », il semble impossible que ces mêmes témoins aient entendu la dame dire à son frigidité époux : « Aime-moi mieux et plus souvent. »

Certaines choses se pensent, mais... ne se disent pas, surtout devant les amis et connaissances.

SYLVIA RISSER.

## L'IVROGNERIE

Le buveur invétéré PEUT ÊTRE GUÉRI EN 3 JOURS s'il y consent. On peut aussi le guérir à son insu. Une fois guéri, c'est pour la vie. Le moyen est doux, agréable et tout à fait inoffensif. Que ce soit un fort buveur ou non, qu'il soit depuis peu ou depuis fort longtemps, cela n'a pas d'importance. C'est un traitement qu'on fait chez soi, approuvé par le corps médical et dont l'efficacité est prouvée par des légions d'attestations. Brochures et renseignements sont envoyés gratis et franco. Écrivez confidentiellement à :

Remèdes WOODS, Ltd. 10, Archer Str. (1886, B.) Londres W1.



## Un divorce rendu impossible par l'excès même des adultères

UN mécanicien de la compagnie ferroviaire qui dessert l'Écosse introduisit un beau matin une requête en divorce contre sa femme. (Évidemment, il ne pouvait guère l'introduire contre la femme du voisin !)

Les griefs invoqués étaient de taille. Ils constituaient largement ce que la loi française qualifie de délit d'adultère. Par la plume de son sollicitor, le mécanicien informait le tribunal des dérèglements éhontés de son épouse, laquelle le « ridiculisait » régulièrement plusieurs fois par jour...

Plusieurs fois par jour ?  
Le cas s'est vu maintes fois. Le docteur Forel, dans le gros ouvrage qu'il a consacré à la question sexuelle ne signale-t-il pas une femme, une Suisse, dont la complexion physiologique exigeait une moyenne quotidienne de dix-huit contacts ?

À quelque chose près, l'Anglaise dont il s'agit devait valoir la Suisse. Tout lui était bon, paraît-il : le boucher d'en face, le fruitier d'à côté, le policeman du coin, le facteur et même le petit porteur de dépêches. Elle était en somme, pour le quartier, une douce providence. Et une providence d'autant mieux appréciée qu'elle était fraîche, appétissante, jolie de visage et bien tournée de corps...

Ah ! oui... D'ordinaire, dans la corporation des cheminots, ce sont les chefs de gare qui sont cocus. Absurdité... Les chefs de gare, qui ne quittent pour ainsi dire jamais la maison — car ils habitent leur gare — sont à peu près garantis de ce ridicule. Il leur est possible de surveiller constamment leur bien... Mais les mécaniciens ? Il faut bien qu'ils quittent leur demeure, eux. Ils s'en vont à heure fixe et, chose plus grave, reviennent également à heure fixe. L'épouse a tous loisirs d'organiser ses petites escapades. Pourvu qu'elle n'oublie pas le moment du retour, le mari, théoriquement, ne s'apercevra jamais de rien...

Théoriquement, oui. Mais pratiquement ? Notre mécanicien, on le sait, finit tout de même par apprendre son infortune. Il introduisit sa requête, et...

...Le tribunal le débouta.

Hein ? Quoi ? Comment ?

Oui, et par un argument de procédure...

La loi anglaise exige la comparution, aux côtés de la délinquante, du « témoin ». Témoin est le mot exact ou, plus précisément, la traduction littérale du mot légal. En France nous dirions plutôt : le complice, ou l'amant. Mais il faut laisser à Albion ses petites hypocrisies.

Or donc, le témoin faisait défaut. Le sollicitor, arguant du fait de « notoriété publique » avait jugé inutile de déranger, soit le boucher, soit le facteur, soit l'un quelconque des habitués de la dame. Et puis, à quoi bon provoquer des scènes dans les ménages ? Bref, le tribunal exigea qu'une preuve formelle lui soit fournie. Il entendait ne point juger sur racontars.

— C'est bon, dit l'avocat. Nous ferons citer tout le quartier...

Et tout le quartier fut cité. C'est-à-dire le boucher, le cordonnier, le marchand de disques de phono, le chimiste, entendez le pharmacien, le tenancier du bar, le pâtisier, etc...

L'épouse infidèle reconnut ses infidélités réitérées. Mais...

Mais le juge se piquait de psychiatrie. Cet homme — nous avons bien le droit de choisir nos violons d'Ingres — passait ses loisirs en l'étude des maladies mentales...

— Oh ! oh ! s'écria-t-il, cette femme est folle !...

— Sans doute, reprirent en cœur le mari, le sollicitor, et... les bénéficiaires desdites folies de ladite folle !...

— Ah ! vous voyez, reprit le juge... Il faut la faire soigner...

Le sollicitor crut le moment venu d'intervenir...

— Certainement ! Et nous ne voyons personnellement aucun inconvénient, mon client et moi, à ce qu'elle se fasse soigner d'urgence. Nous nous contentons de réclamer...

— Quoi ? Le divorce ?... Mais ne savez-vous donc pas que la folle n'est pas un cas de divorce ? Je regrette, mon cher maître, mais c'est à vous qu'il appartient de prodiguer à la malade les soins que nécessite son état... Les cas de nymphomanie sont connus. J'ignore s'ils se guérissent. Mais ils se traitent...

Le mécanicien renonça à son instance. Il donna sa démission à la compagnie qui l'employait, contracta un engagement dans la marine marchande et disparut. Il abandonna aux voisins le soin de traiter sa femme laquelle n'avait apparemment pas besoin d'autres médicaments.

Elle dut en être quitte — il faut bien vivre, n'est-ce pas ? pour réclamer de petits cadeaux.

Et cela ne fit qu'une prostituée de plus en la bonne ville de Londres qui, pudique, n'en compte guère que soixante-quinze mille, quarante mille de plus que Paris.

M. B.



Une dame m'a examinée avec assez d'insolence et m'a déclaré qu'il n'y avait pas de travail pour moi.

— CA, c'est trop fort !

Je regardai la jeune femme qui venait de pousser cette exclamation devant la vitrine d'une modiste du quartier de la Chaussée d'Antin, et je m'aperçus que je la connaissais.

— Ces gens-là ont du culot ! m'expliqua-t-elle lorsque je l'eus entraînée un peu plus loin.

« La semaine dernière, ils avaient mis dans leur vitrine un écriteau pour demander une « apprentieuse ». Etant sans travail, je me suis présentée. Une dame, d'abord très aimable, m'a examinée avec assez d'insolence et, sans même avoir voulu lire mes certificats, m'a déclaré qu'il n'y avait pas de travail pour moi. J'ai insisté, lui faisant remarquer que son écriteau prétendait le contraire : elle m'a répondu qu'il était inutile d'insister, que la place était prise, et que c'était une erreur si l'affiche était encore là ! Eh ! bien, vous avez vu : le même carton est à la même place : « On demande une apprentieuse » !

— La place est peut-être à nouveau libre ?

— Pensez-vous ! C'est parce que ma tête ne leur plaisait pas ! Bien sûr que, s'il faut ressembler à Jean Harlow pour leur faire des chapeaux, dans cette boîte-là, ce n'est pas mon affaire !... J'ai bien compris, allez !... Mais tout de même !...

La pauvre fille n'était pas, en effet, très jolie, mais faut-il être belle pour faire une apprentieuse ?

J'avais oublié cet incident.

Mais il y a quelque temps, l'inspecteur M... me téléphona :

— Nous avons pincé une « clandestine »... Si ça vous intéresse !...

J'allai le voir. Il s'agissait d'un magasin de frivolités voisin des grands boulevards dont j'avais souvent entendu parler.

— En effet, dis-je à l'inspecteur, on m'a raconté beaucoup d'histoires sur cette maison ! Lorsqu'on achetait un mouchoir et que l'on payait avec un billet de cent francs, on vous demandait, paraît-il, si vous désiriez la monnaie ou si vous préfériez pour le complément, une « frivolité vivante » ! Je vous avouerai franchement que j'ai tenté l'expérience : on m'a rendu la monnaie sans autre complaisance que l'habituel sourire commercial !

— Parce qu'à ce moment-là, ils se sentaient surveillés, ou que vous n'aviez pas l'air d'un client assez sûr ! Toujours est-il que ce magasin élégant était une des maisons de prostitution clandestine les mieux achalandées de Paris. Et, ce qui est plus grave, elle employait des mineures, comme vendeuses-pensionnaires, si je puis dire !

Car c'était les vendeuses elles-mêmes qui, le cas échéant, accompagnaient la clientèle mâle dans un des deux boudoirs coquets attenants à la boutique. Elles sont nombreuses dans Paris, les maisons de ce genre ! Mais la présence de mineures nous a décidés, cette fois, à intervenir...

« La semaine dernière, aussi, nous avons arrêté pour un moment l'activité d'une modiste qui utilisait d'une drôle de façon les talents de ses apprentieuses !

Je songeai tout à coup au fait que j'ai relaté plus haut.

— Ne s'agit-il pas d'un magasin situé pas très loin du boulevard Haussmann ?

« Une boutique blanche avec des fleurs devant la porte !... »

— Précisément !... Nous le surveillions depuis longtemps. Il y avait toujours dans la vitrine : « On demande une apprentieuse ». C'est que, lorsque la patronne perdait une de ses employées, elle ne voulait pas en embaucher une autre à la légère ! Nous avons su qu'elle repoussait sans explications presque toutes les offres de service qui lui étaient faites. Très physionomiste, la directrice de cette étrange maison ne voulait pas risquer de dire à n'importe quelle jeune fille ce qu'elle attendait d'elle.

Elle embauchait seulement celles qui lui semblaient susceptibles d'accepter de tenir véritablement leur emploi d'apprentieuses, — car on vendait beaucoup de chapeaux dans cette maison — et de pratiquer un second métier moins honorable. Elle mettait en observation pendant quelques jours les recrues sur lesquelles elle avait fondé des espoirs et, si celles-ci ne paraissaient pas choquées par les allées et venues des messieurs qui, après avoir acquitté une taxe spéciale, descendaient dans les salons du sous-sol avec leurs camarades, elles les enrôlait définitivement dans son personnel.

« Cet excès de précautions même l'a trahie, avec l'imprudence qu'elle a faite d'embaucher, elle aussi, une mineure. »

« La plus ennuyée dans l'histoire, c'est la véritable propriétaire du fonds qui habite en province et qui était loin de se douter que des saturnales se déroulaient chez elle. Car sa gérante, je vous le répète, tenait admirablement la maison de modes et elle exigeait de ses employées, entre les moments de débauche sur lesquels elle prélevait un important pourcentage, de fournir une somme de travail au moins égale à celle qu'on leur aurait demandée dans n'importe quel autre atelier, et les chapeaux qui sortaient de chez elle jouissaient d'une juste réputation.



Elle eut l'imprudence d'embaucher une mineure.

« Ça va lui coûter cher d'avoir voulu gagner de deux côtés à la fois !

— Et cela va navrer ses clientes !

— Pas seulement pour la raison que vous croyez !... Mais aussi parce que de nombreuses « prisonnières » venaient chercher chez elle, avec un ravissant « bibi », les plaisirs de Lesbos !

ROGER SARREAU.



# Les folies en



## III (1) QUAND LES FOLIES SE COMPLIQUENT D'ÉROTISME La démente à la hache.

La chose se passa au nord de Stockholm, dans une contrée farouche, presque déserte, et dans un petit village du nom de Yugsjo... Un bien petit village, certes. Quelques maisons de bois rudimentaires et fragiles, plantées sans ordre au bord d'un lac dormant, aux pieds de hauts rochers hérissés de sapins noirs.

Là vivait un grand garçon blond de vingt ans, Alf, en compagnie de sa mère, une forte veuve qui touchait à la quarantaine. Il n'est pas nécessaire de le dire : Alf avait l'âge du mariage. Il en sentait même l'impérieux besoin. Et, tout naturellement, il annonça à sa mère son désir de prendre femme...

Celle-ci en conçut une effrayante colère. Comment ? Déjà ? Mais à quoi pensait-il donc, ce fils qui voulait introduire une étrangère au foyer !... La colère passée, elle se fit suppliante, demandant à son enfant d'attendre encore un peu, quelques années par exemple... Puis elle redevint menaçante, opposant en somme au légitime projet du jeune homme, une résistance opiniâtre qui revêtait tour à tour les

Et les rêves orgiaques, débordant d'images luxurieuses.

(1) Voir *Police Magazine* n° 198, 199 et 200.

formes les plus contradictoires... Mais Alf s'entêta — il avait de bonnes raisons — avec une douce et tranquille obstination. A la fin, il triompha. Le droit était pour lui. La mère dut consentir.

Sigrid, la fiancée, devait aimer Alf d'un amour bien profond. Il le fallait. Car la façon dont la regardait sa belle-mère, future belle-mère plutôt, ne présageait rien de bon pour l'avenir. Bien d'autres, à sa place, se seraient dérobés. Enfin, les épousailles eurent lieu malgré tout.

Et ce fut, dans la petite maison de bois, une existence difficilement comparable aux béatitudes paradisiaques. Sigrid, du matin au soir, se trouva largement abreuvée de rebuffades et d'humiliations de toutes sortes. Sournoise et placide, systématiquement hypocrite, la fermière lui rendait la vie intolérable. Elle se tenait mal, elle était sale, vulgaire. Rien de ce qu'elle faisait n'était bien fait. Quelle vilaine acquisition son fils avait-il réalisée là ! Ah ! le jour où il s'était marié, il aurait mieux valu, évidemment, qu'il se fût cassé la jambe...

Alf intervint plusieurs fois, faisant observer à sa mère qu'elle était injuste, partielle, presque cruelle. Mais elle l'apaisait par des flatteries ou des démonstrations furieuses d'affection. Elle disait :

— Ne vois-tu pas que tu t'es trompé ? Cette femme est indigne de toi... Ce que j'en dis, moi, d'ailleurs, c'est pour ton bien, pour ton bonheur. C'est parce que je t'aime comme seule une mère peut aimer...

Et de continuer à martyriser sa belle-fille, moralement et physiquement, trouvant sa joie à la rabaisser et à lui imposer les travaux les plus pénibles, les mieux propres à la flétrir et à la déformer... Nous avons assisté à des phénomènes semblables dans le cas de M<sup>me</sup> Lefèvre : la belle-mère, jalouse d'une jalousie sexuelle qui s'ignorait, mais que nous verrons éclater bientôt, haïssait sa bru comme une rivale. Pour elle, elle était une voleuse. La voleuse du bien le plus précieux qu'elle possédait au monde : l'affection exclusive de son fils...

Vint le jour où, sans qu'on sache comment ni pourquoi, la folie fit explosion. La démente attrista sa bru dans un hangar. Elle se rua sur elle et, comme elle était très forte, elle parvint à l'attacher à une poutre, avec des cordes. Puis, sans un cri, sans un mot, nous dit M. Paul Ginisty, « elle se mit à la frapper avec une hache, froidement, méthodiquement, à coups réguliers, comme si elle accomplissait une besogne... »

Citons encore :

« Seulement, aux hurlements d'épouvante, puis aux gémissements, aux râles de la créature qu'elle assassinait, une jouissance farouche la faisait haïler. Elle frappa jusqu'à ce que le corps tombât en lambeaux. Les heures passèrent, etc... »

Al. revint des champs, où il était allé travailler. Il ne vit pas sa femme. Il en fut surpris :

— Où est Sigrid ? demanda-t-il.

— On ne la reverra plus...

— Comment cela ? Pourquoi ?

La démente avoua à demi :

— Je ne pouvais plus... Je ne pouvais plus la voir auprès de toi...

Le jeune homme fut saisi d'une terreur informulée :

— Où est-elle ? Qu'en as-tu fait ?...

— Elle est partie.

— Ce n'est pas vrai !

La mère tragique alors avoua tout :

— Eh bien ! non, ce n'est pas vrai.

Écoute, Alf, je souffrais trop... En te prenant, elle m'avait volé. Je l'ai tuée... Elle ne sera plus entre nous... (1).

Alf, guidé par l'instinct mystérieux qui se réveille chez les hommes dans ces sortes de moments, courut au hangar. Il se pencha sur le corps de celle qu'il avait aimée. Mais sa mère était là, qui l'étreignait, qui le serrait contre elle. Il se dégagea avec la brutalité qu'on imagine, ivre de douleur, sanglotant à gros spasmes...

Que se passa-t-il dans la cervelle de la démente ainsi repoussée ? Ne put-elle supporter le chagrin et les larmes de son fils ? Ne put-elle concevoir qu'il pleurât celle qu'elle avait exécuté ? Elle poussa un hurlement de bête déchaînée, elle ramassa la

hache encore toute rouge du sang de la première victime et tua aussi son fils, s'acharnant longtemps sur le cadavre...

Ici, nous allons retrouver, formels, indiscutables, les caractéristiques de la folie paranoïaque... Devant les juges, la fermière répond aux questions qu'on lui pose d'un ton calme, indifférent, détaché. Elle n'éprouve même pas le besoin de se défendre. Absence totale de remords ou de regrets. Comme pour M<sup>me</sup> Lefèvre, on ne peut discerner en elle que le « sentiment d'une bonne conscience ». Elle est persuadée d'avoir agi selon son droit, selon la justice... Il y a pis ! C'est elle-même qui confesse aux juges qu'elle éprouvait pour son fils un amour incestueux. « Avant de le tuer, dit-elle, je l'avais supplié de répondre à mon désir... » Là, devant le cadavre en lambeaux de sa bru...

Le cas de cette fermière se compliquait d'une sexualité évidente et qui, en même temps que la folie, explosa sous forme sadique. Freud n'a peut-être pas tort qui, en neuf démentes sur dix, prétend découvrir le complexe génital, particulièrement chez les femmes insatisfaites, refoulées, incultes...

Et les vieilles filles, en fait, fournissent à foison, à l'appui de cette thèse, des exemples caractéristiques... En leurs formes bénignes, les affections délirantes qui les atteignent prêtent à rire. On les guérit d'ailleurs bien facilement par l'administration, sous formes de pilules, d'extrait de glandes génitales mâles. Ne riez pas. C'est le dernier mot de la thérapeutique... Mais quelles sont ces formes bénignes et risibles de la folie ?...

Toutes sont caractérisées par une obsession sexuelle invouée, inconsciente. Partout la malade perçoit « l'immoralité ». Les actes les plus insignifiants sont interprétés comme de véritables attentats à la pudeur. C'est une duchesse de Mazarin qui défend, dans ses domaines, aux femmes et aux filles de traire les vaches parce que « cela peut éveiller en elles de mauvaises pensées ». C'est la maréchale de Luxembourg qui ne se lave les organes « honteux » qu'à l'eau bénite ! C'est cette autre obsédée qui ne se les touche qu'avec des gants ! C'est cette sufragette anglaise qui propose très sérieusement de ne plus soigner les maladies vénériennes... pour qu'on soit puni, dit-elle, par où l'on a péché !...

De là, nous passons aux érotismes plus ou moins mystiques : une religieuse, hantée jusqu'au délire par le désir de savoir ce qu'est devenu le prépuce du Christ !... Une bonne de curé, qui adore tellement l'agneau pascal qu'elle prend chaque nuit un chevreau dans son lit et se fait têter par lui !...

Et les rêves orgiaques, débordant d'images luxurieuses, bien plus démoniaques que n'importe quelles visions de viveurs ou de libertins... Saint Antoine, par les délices qu'il vécut en son désert, surclasse nettement tous les don Juans de l'univers. Ainsi sont de nombreuses vieilles filles, avec une nuance de cruauté pour couronner le tout, car la chasteté, il faut bien le dire, est cruelle. Qu'on songe à l'Inquisition et aux crimes sadiques dont son histoire fourmille... Mais, pour l'instant, n'allons pas chercher si loin. Demeurons dans notre époque. Il y a suffisamment à faire...

### Intermède comique.

Dernièrement, un juge d'instruction eut à s'occuper d'une affaire de viol, et ceci sur la plainte d'une bonne d'âge canonique déclarant que son patron, tel un bouc, l'avait culbutée, troussée... et le reste...

Ce patron était un commandant de gendarmerie, et, dame, d'un commandant de gendarmerie, il faut s'attendre à tout. La légende le veut... Mais juge-t-on du scandale que cette histoire, ébruitée de tous côtés, déclancha dans la ville où résidait l'homme du guet ? Imagine-t-on également les réactions de l'entourage, de la famille, de la femme même du « bouc »... Car le « bouc » était marié, d'ailleurs avec une jeune et jolie brunette.

Un drame noir.  
Le commandant devint à la fois la honte



# Liberté



Les médecins fournirent aux juges un rapport où l'on pouvait lire que la violée ne portait aucune trace de violence.

et la risée de son quartier. Il n'osait plus sortir. Les gamins lui jetaient des pierres. Les « mauvais garçons » le narguaient. Ses subordonnés arboraient en sa présence de petits sourires équivoques. Et ses chefs lui laissaient entendre qu'il ferait peut-être bien de donner sa démission... Quant à sa jeune et jolie femme, il y avait beau temps qu'elle était, selon la formule, « retournée chez sa mère ».

Lui, cependant, protestait de son innocence.

— Mais, en admettant que je sois le dernier des porcs, disait-il, vous n'avez qu'à regarder mon accusatrice ! C'est un souillon, un véritable remède contre l'amour !...

Rien n'y faisait. La bonne, si « moche » qu'elle fût, exposait à tout venant son aventure, donnant force détails précis, circonstanciés, probants, de ces détails qui « font vrai » et qui, par leur nature même, établissent l'authenticité d'un récit. Il y a des choses qu'on n'invente pas... A la fin, conseillé par un docteur, le gendarme demanda l'examen mental de son accusatrice.

— C'est bien cela, dit la rumeur publique. Après la bestialité, la mauvaise foi et l'hypocrisie. Voici maintenant que ce saligot veut faire passer sa bonne pour folle !...

Ce nonobstant, le juge acquiesça. Deux experts furent nommés. Par bonheur, ils étaient intelligents. Tout de suite, sans soucis de complications, ils voulurent examiner la chose par la base. On conçoit ce qu'il faut entendre, ici, par la base...

Bref, le lendemain de leur visite, les deux médecins fournirent au juge un rapport où l'on pouvait lire, en bonne place, que la violée ne portait aucune trace de violence et que, bien mieux, elle était absolument, totalement, virginalement vierge... Et les experts concluaient en indiquant qu'on se trouvait en présence d'une malade au psychisme assez complexe, mais qui faisait du délire érotique caractérisé...

Le gendarme s'en tirait... N'importe, il y a encore des gens pour parler de lui avec un sourire entendu. Et peu de pères de familles le laisseraient seul en présence de leur aînée...

## Revenons au drame.

Une vieille fille, à la mort de sa sœur, avait recueilli l'enfant de cette dernière, un bambin alors âgé de huit ou neuf ans. C'était une grande femme sèche et maigre, pudibonde en diable, toujours prête à dénoncer l'immoralité croissante du siècle, et qui poussait la prudence aussi loin que possible... Le garçonnet, lui, était un garçonnet comme tous les autres, sauf qu'il était peut-être d'une beauté au dessus de la moyenne. Un enfant de l'amour. Sa mère, dont les mœurs n'avaient certainement pas toujours été au-dessus de toute critique, l'avait eu d'un inconnu. La vieille fille,

certes, ne l'avait recueilli que par devoir. Mais au fond — elle le confiait à ses voisins — ce fils du Diable lui faisait horreur... Dans son esprit étroit de vieille bigote, car elle était bigote, par surcroît, il était taré, irrémédiablement taré. Une seule chance restait de le consacrer au bien, et c'était de l'exorciser par d'abondantes pratiques religieuses. En conséquence, la vieille possédée le traînait trois fois par jour aux offices : de bonne heure le matin, avant l'école ; à la sortie des classes, ensuite, vers cinq heures, tard dans la soirée, enfin, à la prière...

Mais, un beau jour, ce n'est plus à l'église qu'elle le traîna, mais au commissariat de son quartier.

— Allons, raconte, lui dit-elle quand elle eut réussi à se faire introduire auprès du magistrat.

Le gosse avait alors onze ans. Et il raconta, comme on raconte les choses les plus naturelles du monde, toute une histoire d'attentat à la pudeur et d'actes de pédérastie commis sur lui, depuis de nombreux mois, par différents individus, ceci en présence de plusieurs autres enfants et de toute une galerie de spectateurs adultes appartenant aux deux sexes. De prime abord, le récit parut troublant. Le gamin donnait des précisions de toutes natures et telles qu'on ne pouvait douter de sa parfaite connaissance des choses dont il parlait. Il décrivait même, avec un luxe impressionnant de détails, les souffrances de l'initiation, etc, etc... Il alla même jusqu'à donner l'adresse d'une maison...

C'est cela, on le devine, qui permit de mener une rapide enquête et d'établir en quelques heures l'extravagante fantaisie du récit... Par précaution, toutefois, le commissaire fit examiner le garçonnet par des médecins. Et les médecins signèrent un rapport attestant que ledit garçonnet n'avait jamais eu à souffrir de sévices d'ordre sexuel. Il n'était d'ailleurs même pas formé et ignorait encore toute possibilité d'activité génitale... Par contre, signaient-ils par ailleurs dans leur rapport, « le sujet examiné présente sur diverses parties du corps des traces de coups, assez légères, mais qui indiquent très certainement des brutalités et des mauvais traitements ».

Ceci donna l'éveil au magistrat. Comme il s'intéressait aux choses de la psychologie, il se confia à lui-même le soin d'une enquête plus approfondie. Il fit venir le jeune pervers dans son bureau et l'interrogea longue-

Le gendarme s'en tirait... N'importe, il y a encore des gens pour parler de lui avec un sourire entendu.

ment... Un commissaire est habitué à bien des choses. Mais tout de même ! Il entendit, comme on dit, de vertes et de pas mûres. Son jeune client lui détailla par le menu les orgies les plus follement lubriques, les scènes de luxure les plus invraisemblables... Et qu'on juge de son ahurissement lorsqu'il entendit le gosse conclure :

— D'ailleurs, j'y retournerai, car j'y prends bien du plaisir...

Oui. Mais cela ne « tenait » pas. Il y avait tout de même des trous, des creux. Et puis la naïveté de l'attitude, l'innocence des traits du petit contrastaient par trop avec le monstrueux érotisme de ses révélations... Il fallait, sans se lasser, questionner davantage, approfondir plus avant. Il y avait là un mystère qui ne pouvait manquer de livrer, en fin de compte, son explication et son secret. Il n'était que d'avoir la patience utile.

— Voyons, petit... Est-ce que ta tante ne te bat pas, quelquefois ?

— Ben... si... Ça arrive...

— Ah ? Et pourquoi te bat-elle ?

— Ça dépend... Des fois elle imagine une chose... Des fois elle en imagine une autre...

— Donne-moi un exemple... Tiens, dis-moi donc, si tu veux, à la suite de quoi elle t'a fait le bleu que tu as là, à la cuisse, et qui est tout frais...

— Elle dit tout le temps que je suis trop beau, et qu'avec la vie qu'a menée ma mère il n'est pas possible que je ne sois pas plein de mauvais instincts... Elle dit que je tournerai mal, à moins que ce ne soit déjà fait... Que des hommes et des femmes doivent m'appeler, dans la rue, lorsque je reviens de l'école, et qu'ils doivent me proposer des choses...

C'était la vieille folle qui, à force de questionner, à force d'exiger des aveux de plus en plus complets et de plus en plus précis, avait enseigné au malheureux enfant les éléments dont il nourrissait ses élucubrations... Cela promettait. On pouvait supputer sans grand effort ce que donnerait la mentalité d'un être à l'imagination si précocement pervertie...

Le commissaire, ayant convoqué la tante, lui adressa la semonce qu'on devine. Or, ce faisant, il eut tort. Son intervention ne fit que précipiter un drame à peu près fatal. Car cette triste histoire, hélas ! ne s'arrête pas là...

Comment la démente, dans sa tête, agença-t-elle les reproches du représentant de la loi ? Pas d'une façon normale, bien entendu. Comme on devait s'y attendre, elle ramena toutes choses à son obsession centrale. Le sexe, toujours le sexe !... Ah ! ce maudit sexe !... De là viendrait non seulement la damnation du petit, mais encore sa propre damnation, à elle ! Où était le (Suite page 15).

GEORGES SAINT-BONNET.

Cette vieille fille avait recueilli l'enfant de sa sœur, un gamin de huit ou neuf ans.





Les spectateurs de l'Opéra de Quai' Sous ont vu de quelle curieuse façon l'empereur des mendiants à Londres pouvait jeter aux quatre coins de la Cité des manchots, des culs-de-jatte, de faux aveugles qui reprenaient tous les soirs leur lamentable personnalité en mettant leurs infirmités au vestiaire comme des accessoires de théâtre.

Fantaisie de poète, fantaisie de metteur en scène, avez-vous cru ; fantaisie peut-être, mais étayée sur une profonde vérité : l'exploitation de la charité.

Il n'est pas besoin d'ailleurs d'aller si loin pour trouver des organisations aussi bien réglées, nous autres Français avons aussi, hélas ! nos exploités de la charité. Leur action plus discrète, moins théâtrale n'en est pas moins active, efficace et révoltante.

C'est par le plus grand des hasards que je connus l'existence de la principale de ces organisations, et que je pus rencontrer M. Gi, dictateur des mendiants.

Je sortais ce jour-là du commissariat de Neuilly-sur-Seine où j'avais été envoyé par Police-Magazine pour enquêter sur une affaire de mœurs. A quelques pas de là, je bousculai presque un misérable, jeune, l'aspect correct, dont la détresse se devinait plus à ses chaussures éculées, ses bouts de manches effilés, son absence de linge, qu'à son attitude. M'étant arrêté pour m'excuser, j'eus la surprise un peu honteuse de me trouver en face d'un camarade de régiment auprès duquel j'avais vécu pendant deux ans. Nous n'eûmes aucun besoin, ni l'un ni l'autre, de faire appel à des souvenirs enfouis ; nous nous étions brusquement reconnus.

Arsène P..., jeune titi parisien, avait été au 103<sup>e</sup> régiment d'infanterie le boute-en-train de notre chambrée à la caserne Penthièvre. Tandis que je restais stupide devant sa misère, à une vitesse folle, ses plaisanteries, ses farces célèbres dans le régiment me revenaient à la mémoire. Ce fut lui d'ailleurs qui dissipa notre malaise d'un mot, d'une nouvelle boutade :

— Je suis rien moche, hein, mon vieux ! J'allais, bien entendu, lui dire des mots stupides qui viennent à l'esprit en pareil cas, l'inviter à dîner, lui proposer sans doute quelque argent avec de lui trouver un emploi, lorsqu'avec un bon sourire il me rassura tout en m'intriguant :

— Non, mon petit vieux, ça ne va pas si mal que ça, ne t'en fais pas. J'ai simplement l'uniforme du métier, je suis mendiant.

Le journalisme nous habitue à toutes les surprises ; cependant celle-là devait être trop grosse pour moi, car Arsène fut pris d'un rire homérique qui convenait mal, d'ailleurs, à son aspect misérable :

— Ne fais pas ces yeux effarés ! Offre-moi un rhum au bistro d'en face, et dis-moi ce qu'est devenu le capitaine Escaich.

Je n'avais vraiment aucune envie d'évo-

quer des souvenirs de régiment, et j'envoyai à tous les diables le capitaine et la caserne, préoccupé par le seul désir de tirer au clair l'aventure de mon ancien compagnon :

— Écoute, mon petit, ne plaisante plus. Notre rencontre, et les circonstances dans lesquelles elle s'est faite m'intriguent plus que tu ne peux croire. Ce mélange de bonne humeur et d'apparente misère est tragique ou bouffonne. Je t'en prie explique-toi.

Arsène ne fit d'ailleurs aucune difficulté et très simplement m'avoua :

— J'étais complètement à la côte, j'avais épousé trois mois plus tôt une bonne fille, qui travaillait dans une brasserie, et, brusquement, l'imprimerie dans laquelle je travaillais ayant fait faillite, je me trouvais sans travail. Ne pouvant, à cause de l'emploi de ma femme, toucher l'indemnité de chômage et ne voulant pas vivre à ses crochets, je tentai de toutes façons de me débrouiller. Un jour, mon pauvre vieux, je n'avais pas mangé depuis quarante-huit heures, j'osai mendier et l'une des premières personnes à laquelle je m'adressai devait avoir sur ma destinée une importance considérable. C'était à Nogent-sur-Marne, je suivais avec acharnement un brave type, au visage d'homme bien portant qui rentrait de la pêche avec son attirail. Une fois, deux fois, trois fois j'insistai, enfin, mon vieux, les pêcheurs à la ligne sont de braves types ! Il semblait ne pas m'entendre et brusquement, excédé par mon insistance :

— Si vous ne me foutez pas la paix, je me plains à la gendarmerie.

Tu penses bien qu'il n'en fallait pas plus pour me faire déguerpir. C'est alors que le pêcheur à la ligne, pris de pitié sans doute, me rappela et, me prenant par le bras, me dit moitié sérieux, moitié gouguenard :

— Pauvre sot ! les gendarmes ne sont pas à craindre quand on sait s'y prendre, je m'occuperai de toi.

C'est ainsi que brusquement j'avais trouvé moyen de sortir de la misère.

L'heure tournait, il m'était difficile de pousser plus loin mon enquête, mais mon ancien camarade ne demandait pas mieux que de se confesser ; je n'eus aucun mal à obtenir de lui un rendez-vous :

— Mais oui ! viens donc dîner un soir à la maison. Tu feras connaissance de la bourgeoisie.

#### La chercheuse d'enfants.

Je n'eus garde, bien entendu, de manquer à cette invitation. Je ne savais encore rien ou presque rien de l'aventure d'Arsène P..., mais, dès les premiers pas dans son intimité, je devais faire à d'étranges rencontres.

Fidèle au rendez-vous, j'arrivai chez mon « mendiant » avec les idées préconçues d'un petit bourgeois. Elles devaient être inscrites en faux dès le seuil. L'immeuble était correct, l'escalier très propre et le petit appartement qu'habitait Arsène des plus coquets. Dans le petit salon où il m'attendait, je le trouvai en conversation avec une femme dont l'âge était en contradiction avec l'élégance ridicule. Cette vieille dame aux allures d'entremetteuse du répertoire était en pleine discussion d'affaire ; mon arrivée et les présentations très protocolaires faites par P... n'arrêtèrent pas ses volubiles propositions :

— Puisque je te dis qu'il n'y a rien à craindre, tu es ridicule. Je vous offre là, à toi et à ta femme, une occasion splendide de gagner de l'argent presque sans rien faire. Vraiment, je ne te reconnais plus.

— C'est bien possible, répondait Arsène avec négligence, escroquer les poires, tant que tu voudras ; mais toucher aux gosses, ça, jamais.

Cette entrée en matière n'était pas faite pour calmer ma curiosité. Je n'osai cependant poser aucune question, mais la volubile proxénète allait amplement se charger de me renseigner. Mon camarade m'avait présenté comme un « pote » sûr ; la dame crut sans doute que moi aussi, je travaillais dans la mendicité et, se tournant vers moi :

— Enfin, monsieur, je lui offre de tenir une crèche ; l'affaire est splendide ; pour quelques francs

# Monsieur

seulement, sa petite femme, notre amie Rose, garderait les mioches d'un

quartier et, pendant que les parents seraient au travail, nous les louerions aux mendiants qui vous font le coup des familles nombreuses. L'opération n'est pas nouvelle, d'ailleurs. Je l'ai pratiquée pendant très longtemps à Clichy. Mais, voyez-vous, il y a eu des mauvaises langues, et maintenant je voudrais opérer du côté des Blancs-Manteaux. C'est une affaire splendide, n'est-ce pas ?

— Oui, bien possible, mais je ne donne pas dans ce truc-là. J'ai pas pu avoir de gosses, mais, si j'en avais eus et qu'un salaud m'ait joué ce tour-là, je crois que je lui aurais crevé la peau. Deux sacs par mois, cependant, ça m'aurait fait du bien, mais je m'en passerai.

La vieille tenta inutilement un nouvel effort de dialectique, Arsène n'était pas tout de même une fripouille. Et, dès que « la chercheuse d'enfants » eut disparu en un tourbillon de mauvais parfum, j'eus plaisir à l'en féliciter.

— Qu'est-ce que tu veux, quand on a pas eu de chance, on peut chercher des trucs pour se débrouiller, mais on a sa morale tout de même.

Sur cette forte pensée, P... m'invita à me mettre à table.

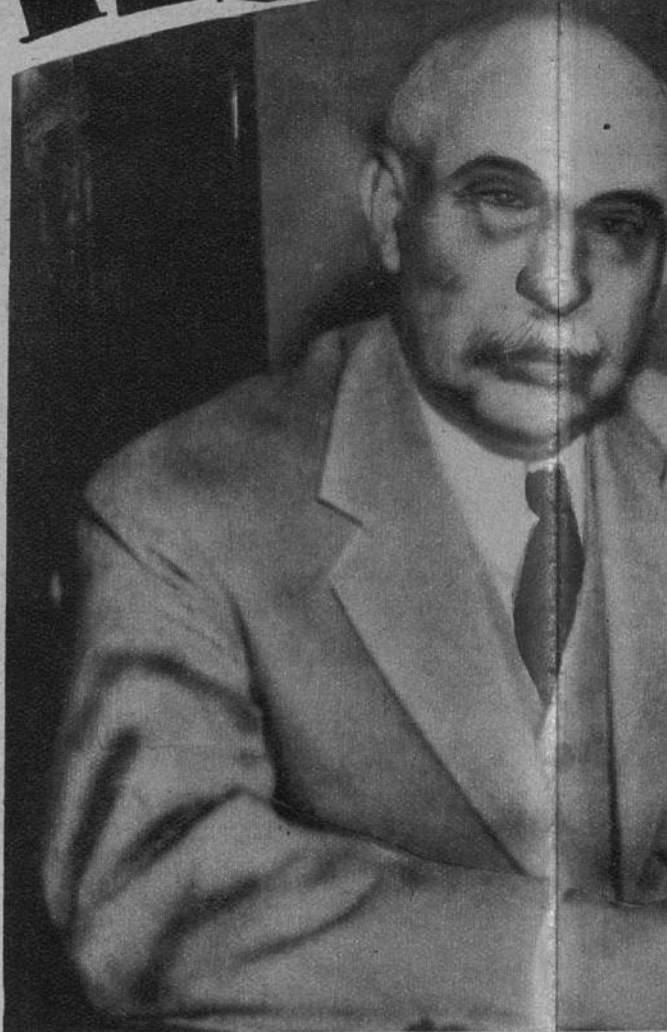
Rose était une excellente cuisinière, mais j'avoue que j'étais plus soucieux de confidences que de bonne chère. Je n'eus aucune pudeur à rappeler au « mendiant » sa promesse. Il m'apprit comment le pacifique pêcheur à la ligne de Nogent, après lui avoir offert à dîner, lui avait proposé de se vouer à la mendicité. L'homme connaissait bien la question. Il avoua tout d'abord que lui même ne puisait pas ailleurs les revenus qui lui permettaient ces séjours sur les bords de la Marne.

— Bien sûr, me dit P... je n'étais pas à la page, et je croyais que mon bonhomme me proposait un pliant pour le pont des Arts ; il eût tôt fait de me prouver que les flics me dégoûteraient vite de ce genre de sport. Il avait mieux, lui, à me proposer.

Et c'est ainsi que lentement se découvrit à moi l'étrange personnalité de M. Gi, car c'était sur lui que j'avais eu l'aubaine de tomber.

Arsène me fit alors la description émue et enthousiaste de ce M. Gi, dictateur des mendiants, dont il était l'un des multiples obligés et auxiliaires. Gi n'était bien entendu que la première lettre de son nom, personne ne connaissait rien d'autre de lui, que le petit bureau dans lequel il reçoit avec des mœurs d'homme d'affaires. Il avait eu, un jour, l'idée presque géniale d'organiser la mendicité en France. Sans romantisme, loin de la formule de « l'empereur des mendiants », il avait organisé son affaire comme un gros industriel. Rien n'était laissé au hasard. Chaque travailleur augmente sa documentation de jour en jour, et nul, si ce n'est la police, ne possède actuellement d'aussi sérieux et complets renseignements sur toutes les fortunes de France. M. Gi, qui aurait en tout autre industrie aussi parfaitement réussi, est dans la III<sup>e</sup> République un personnage occulte avec lequel on a dû parfois compter.

— Officiellement, vois-tu, la Préfecture estime qu'il y a bien cinq mille mendiants qui travaillent tous les jours dans Paris. Je ne sais pas comment elle a pu établir ça, mais il est certain qu'elle ne peut pas repérer ceux de notre corporation. Notre métier est un peu celui d'un représentant. On tire les cordons de sonnettes, on s'arrange pour être reçu et on explique sa petite affaire. C'est fait proprement, il n'y a rien à dire.



# dictateur mendic

Il n'y a qu'une chose de sacré : mentir tant que tu voudras, mais ne jamais toucher la moindre chose dans un appartement, nous ne sommes pas des voleurs.

Comme je m'étonnais et soulignais la difficulté de ce genre de tapage :

— C'est là, me dit Arsène, que M. Gi est précieux. Tout d'abord, selon le genre de ses protégés, il leur choisit une spécialité. C'est lui qui m'a fait prendre la mienne, car je suis un petit artisan ruiné par la concurrence des grandes maisons, et une bronchite chronique m'aide à simuler la tuberculose.

Il sait exactement quelles sont les portes où l'on peut frapper, quels genres de boniments on y peut raconter. C'est ainsi que pour moi, il m'a fait me cantonner à Neuilly et à Boulogne et que rarement je fais des démarches en vain.

— Ah ! tu sais, Rose, s'interrompt à ce moment Arsène, il y a de nouveaux renseignements sur la mère B... de la rue de Ch...y. Moi, je n'y mettrai pas les pieds... Elle a bien cinquante ans, mais l'amour la travaille... Il y en a trois qui se sont présentés chez elle, elle leur a donné, elle les a même fait manger, mais, ensuite, il a fallu qu'ils la suivent dans sa chambre, et quelle séance ! Il paraît que, pour son âge, elle est encore une drôle de partenaire... Pour ces machins-là, je ne suis pas bon !... C'est comme les gens qui vous donnent un restant de plat à la cuisine : moi, ça ne m'intéresse

pas ! C'est Rose !... pote !...

— Ah ! qui te fo

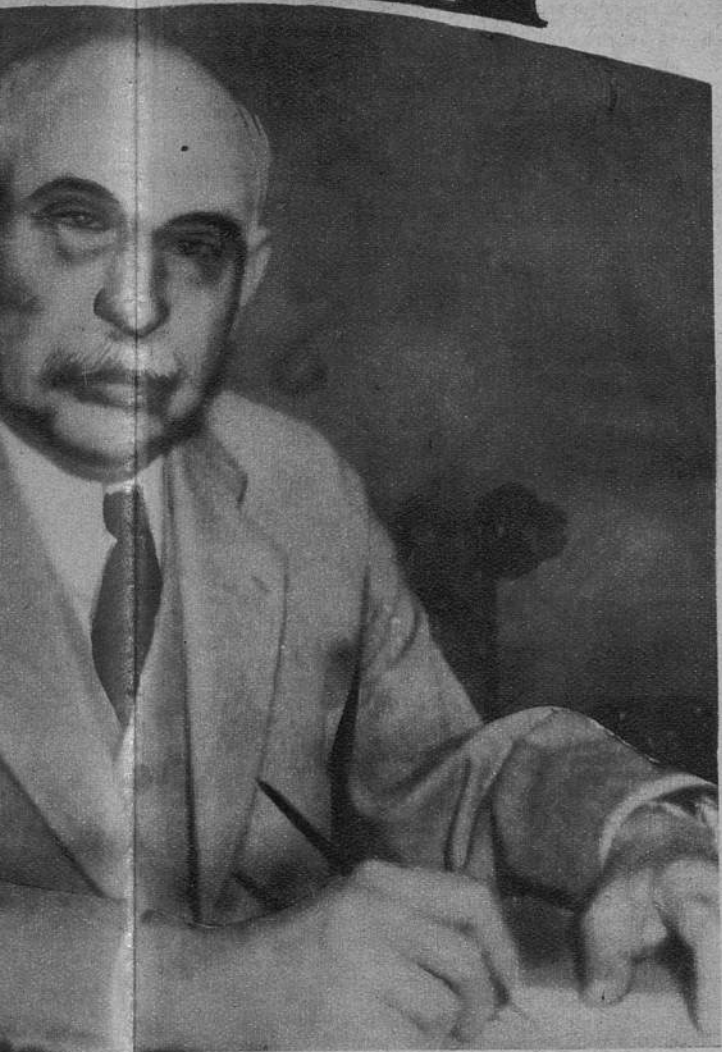
sement c ne te les on aurai qu'avec dans tou putés : q nous qu Je dé le résult

— L' dit Arsè il collec giques. savoir si qui l'int connaît





# Le voleur de M. Gi



Petit, trapu, large du ventre et d'épaules, M. Gi avait l'air d'un correct représentant de commerce...

m'empressais de jeter au premier égout venu. Le premier jalon était posé. Quelques jours plus tard, je me présentai à nouveau chez ma victime, mais, cette fois, à l'heure où logiquement il devait être à son bureau, escomptant trouver à l'appartement une mère ou une femme. « Ce fut sa mère qui m'ouvrit. Je la chargeai de transmettre à son fils mes remerciements, j'acceptai une tasse de café et, pour la...ième fois, fit le récit de mes malheurs. Je lui dis que ma situation était quasi-désespérée, mais qu'heureusement une petite rente d'un notaire de campagne allait me parvenir dans quelques jours et me permettre de tenir le coup. Je laissai de nouveau huit jours se passer et revins à la charge; la brave dame s'inquiéta naturellement de ma situation financière. Je me lamentai sur la négligence du notaire et n'eus pas grand chose à faire pour qu'on me proposa deux cents francs. Je ne les acceptai d'ailleurs qu'après avoir fait beaucoup de difficultés. Total: deux cents francs pour trois visites, tu vois que c'est du travail honnête. J'en ai avisé M. Gi pour qu'il supprime le « client » de ses fiches, car ce truc-là ne réussit pas deux fois chez le même type. J'en étais éberlué; mais la personnalité de M. Gi m'intriguait de plus en plus. J'émis alors la prétention de le rencontrer; Arsène protesta de son amitié, m'assura qu'il n'avait rien à me refuser, mais que tout de même « j'allais un peu fort ». Après une longue discussion, nous en arrivâmes à convenir que je tenterais, moi aussi, de me faire mendiant. Le reportage demande parfois de ces sortes d'héroïsme.

### Le magasin de M. Gi.

Il me fallut tout d'abord, pendant près de trois semaines, m'astreindre à un régime d'hépatique. J'y perdis ma bonne mine, pris un teint cireux, en un mot me trouvai presque prêt à crier misère. Arsène m'estimant respectable voulut bien alors m'introduire chez M. Gi. Vêtu d'un vieux costume que je destinai au fripier, coiffé d'un chapeau qui depuis dix ans me servait pour aller à la pêche, j'accompagnai mon ami dans une petite rue du quartier du Temple. Arrivé à quelque distance d'une petite boutique à la devanture de laquelle se balançait une vieille redingote, Arsène s'arrêta puis: « Le nègre est là, dit-il, on peut y aller ».

Sur le trottoir en effet, un mannequin portant un habit à queue semblait servir d'enseigne. J'appris que l'honnête commerçant qu'est M. Gi, ne voulant pas que trop de miséreux vissent ensemble chez lui, se sert de ce nègre comme signal. Lorsqu'il est sur le trottoir, la voie est libre; lorsqu'il n'y est pas, il est inutile d'entrer. Dans la boutique un petit vieux à béquilles d'or sur le nez m'examina d'un air soupçonneux, puis, reconnaissant mon ami: « Excusez-moi lui dit-il, ma vue baisse. Veuillez attendre un instant, le patron va vous recevoir ».

Quelques minutes plus tard nous suivions un couloir encombré de nippes parfumées à la naphthaline; un petit escalier étroit en colimaçon nous conduisait au premier étage où se trouvait le bureau de M. Gi. Nous attendîmes quelques minutes dans une antichambre ornée de cartes et de graphiques. Brusquement, une petite lampe rouge s'alluma, c'était le signal; le patron allait nous recevoir. Le vieillard à béquilles s'affaira comme dans les meilleures maisons et nous introduisit chez M. Gi.

### M. Gi, entrepreneur.

Étant donné tout ce que

Je savais, je m'attendais à trouver un personnage énigmatique et froid, une sorte de gangster de film américain; ce fut tout au contraire un bon bourgeois français qui me reçut; petit, trapu, large du ventre et des épaules, il avait l'air d'un correct représentant de commerce; ses yeux seuls indiquaient qu'il était un chef. La pièce où il nous recevait était sans ornement, un seul vase de fleurs sur la table, une photographie de femme et un énorme coffre-fort. Arsène expliqua le but de notre visite. M. Gi sembla m'estimer, me soupeser comme un maquignon et, avec un peu d'ironie dans la voix:

— Vous ne me semblez guère prêt, me dit-il à faire un honnête mendiant; j'ai confiance en Arsène, cela me suffit, je ne vous demande aucun compte.

Et, petit à petit, par phrases, hachées comme s'il se jouait de mon indiscretion, M. Gi me fit quelques confidences. Je sus ainsi avec quelle précision tout était réglé dans cette boutique du faubourg du Temple pour écarter les intrus et, en dernier ressort, pour leur rendre impossible toute découverte. Le coffre-fort que j'avais vu en entrant, par exemple, était relié à des boutons placés sous le bureau; en cas de surprise, il suffirait au « dictateur » d'appuyer sur l'un d'eux pour qu'un acide détruisît immédiatement tous les papiers compromettants.

Lorsqu'il m'eut ainsi exposé son organisation et ses résultats, M. Gi sembla se souvenir du but supposé de ma visite.

— Et alors, me dit-il, qu'allons-nous faire de vous? Je ne puis vous offrir à Paris à l'heure actuelle mais, si vous le voulez peut-être qu'en Touraine... En attendant, remplissez donc cette fiche.

Et il me tendit un papier dont j'ai pu malgré ma promesse de discrétion recopier hâtivement les termes. En voici l'exact libellé.

### Fiche de renseignements

- Nom :
- Adresse où l'on peut toujours vous atteindre (indiquez un café si vous n'avez pas de domicile) :
- Age :
- Signalement (à remplir par nous-même) :
- Avez-vous des maladies? Quelles sont-elles?
- Quelle est votre religion? La connaissez-vous bien?
- Parlez-vous des langues étrangères?
- Avez-vous un tempérament voluptueux?
- Que savez-vous de la Légion Étrangère et des Bataillons d'Afrique?
- Avez-vous des connaissances maritimes?
- Avez-vous soigné des chevaux?
- Avez-vous été condamné?
- Avez-vous (légalement) des décorations?
- Avez-vous dans votre famille un personnage important?
- Savez-vous prendre des accents de province?
- Avez-vous peur des chiens?
- Êtes-vous sobre?
- Quels sont vos actuels moyens d'existence?

Tandis que je répondais à toutes ces questions, mon homme avait compulsé diverses fiches, puis, reprenant ses conseils: — Je crois que la Touraine serait excellente. Vous connaissez l'Histoire Sainte, vous pourrez faire les maisons de gens religieux. Vous leur parlerez aussi de la Légion Étrangère à laquelle vous vous êtes engagé parce que vos parents vous empêchaient de rentrer au grand séminaire.

Examinant ma fiche, il reprit: — Ah!... vous êtes décoré de l'Etoile du Benin!... Vous ne porterez pas le ruban, mais vous aurez soin de glisser la décoration dans les papiers que vous sortirez de votre poche!... Vous pouvez marcher avec ça... Demain, vous pourrez même copier ici, car aucun papier ne sort de la maison, une liste sur laquelle vous trouverez toutes les adresses susceptibles de vous intéresser pour Tours et le département.

— Ayez des vêtements plus usés... Le linge, surtout... Propre, mais un peu

déchiré. Libéré de la Légion, vous aviez cru trouver du travail, et vous n'avez rien! Dans les maisons où je vous adresse, on ne vous donnera pas moins de vingt francs.

Une seule chose maintenant continuait de m'intriguer; comment cet homme qui n'est pas un philanthrope tirait-il bénéfice de son exploitation? Il se chargea lui-même de me renseigner. Chacun de ses « collaborateurs » doit consigner sur un carnet les visites qu'il fait et les sommes reçues. Les absences ne devant pas durer plus d'un mois, à chaque retour les mendiants doivent rendre compte de leurs expéditions et de toutes les remarques qu'ils ont pu faire. M. Gi prélève honnêtement 10 p. 100 sur toutes les recettes. Pour les dons en nature, vieilles chaussures et vieux vêtements, dans chaque ville importante il est en relations avec un fripier qui les rachète. M. Gi ajouta: — Vous pouvez vous faire dans les deux mille par mois. Peut-être plus, ça dépend de votre entregent...

« Ce qui me manque surtout, ce sont des types qui puissent faire « ancien marin », ancien palefrenier.

« Alors c'est entendu, 10 p. 100 et je ne vous demande rien d'avance.

— Mais, si je m'installais à l'entrée d'un pont, croyez-vous que je ferais des affaires.

— Je regrette, je ne connais pas ce travail, et, dans ce cas, les gardiens de la paix se chargeront de vous.

Comme nous nous en retournions, Arsène et moi, je demandai à mon ami si M. Gi ne craignait rien de la police.

— Qu'est-ce que tu veux qu'ils fassent à un honnête fripier. Il n'est guère facile de le pincer sur le fait et lui-même t'a dit que toutes ses précautions sont prises. Et par ailleurs personne ne peut songer à le dénoncer. Il est notre providence à tous, le peu d'argent que nous pouvons mettre de côté, si nous voulons bien le lui confier, nous rapporte encore du 5 à 6 p. 100.

Décidément, M. Gi est un homme bien habile.

J'ai parlé de M. Gi à un inspecteur de police.

— Officiellement, nous ne le connaissons pas, m'assura-t-il. En réalité, nous le tenons plus ou moins. Tant qu'il ne fait pas faire de mauvais coups à ses « sollicitateurs », nous n'avons rien à dire. Il n'y a jamais eu de plaintes contre lui... Et, quand on a besoin de savoir certaines choses, il est merveilleusement renseigné grâce à son admirable organisation, et il ne nous marche pas trop sur ses confidences!...

« Il nous a fait réussir quelques belles arrestations et je sais des entreprises étrangères d'espionnage qui ont tout fait pour l'avoir dans leur jeu! Mais il faut lui reconnaître une qualité, c'est peut-être une belle fripouille, mais il est incapable de trahir son pays!...

ROGER DE MAYNARD.

# Le voleur des mendiants..

tant que tu

chose dans

leurs.

difficulté de ce

est précieux.

égés, il leur

prendre la

la concurrence

chronique

où l'on peut

raconter.

cantonner à

fais des dé-

ce moment

sur la mère

les pieds...

travaille...

elle, elle leur







Sur un lit maculé de sang, un homme gisait, poussant des gémissements.

UNE heure du matin. Dans un faubourg populaire, une rixe éclate entre mauvais garçons : les couteaux sortent et les « pétards » aussi. Au bruit, des agents accourent, mais les malfaiteurs se sont enfuis à leur approche. Trop tard ! Les agents inspectent les lieux.

— Tiens ! une mare de sang !... s'exclame l'un d'entre eux qui se penche sur le trottoir qu'éclaire le rayon pâle du reverbère proche.

En effet, c'est bien du sang. Il y a eu au moins un blessé et, si l'on s'en rapporte à la large flaque rouge, cet homme doit être sérieusement touché. Une ronde aussitôt entreprise ne donne aucun résultat.

C'est presque chaque nuit le même fait divers et trois lignes à peine le relatent dans les journaux le lendemain matin. Qu'est devenu le mystérieux blessé ? Emporté par ses compagnons, il sera conduit à l'hôpital ou chez un complice sûr. Dans ce dernier cas, comment sera soignée la victime ? Les meilleurs soins lui sont d'ordinaire prodigués ; un médecin sera appelé d'urgence à son chevet ; les malfaiteurs n'ignorent pas que le praticien est tenu par le secret professionnel et, à moins d'un décès suspect, la police sera tenue à l'écart de leurs petites affaires.

Des conflits se sont parfois élevés entre médecins et policiers, les premiers refusant catégoriquement aux seconds de fournir le moindre détail susceptible d'orienter leurs recherches. Dans tous les pays se produisent des différends de ce genre. Tout récemment, le *Lancet*, organe officiel du corps médical d'Angleterre, rendait hommage à un docteur américain, Clayton May, de Minneapolis, condamné à deux ans de prison par la justice de son pays pour avoir prodigué des soins au notoire bandit John Dillinger sans avertir la police. « Un médecin, écrivait le *Lancet*, ne cesse pas d'être un citoyen, mais pour le docteur Clayton May une question seule se posait : Dillinger blessé était-il venu à lui pour se faire soigner en s'en remettant à l'honneur professionnel du prochain ? Le journal déclarait que dans tous les pays la conduite du docteur May serait approuvée, ainsi que son scrupule à dénoncer un blessé, fût-il un bandit.

Le professeur B..., des hôpitaux de Paris, m'a raconté à propos de ce cas :

— Nombreux sont mes confrères qui ont dû soigner de dangereux clients dans des circonstances parfois très dramatiques. Pour ma part, je garde le souvenir d'un épisode mouvementé : vous savez que j'habite un petit pavillon à Neuilly. Il y a trois ans, en août, ma famille villégiaturant dans le Midi, je me trouvais seul dans ma maison, une femme de ménage assurant le service durant la journée. Je dormais profondément lorsque la sonnette de la grille me réveilla. Je regardai ma montre : il était deux heures du matin. Qui pouvait m'appeler à pareille heure ? Je me levai et entr'ouvris la fenêtre ; j'aperçus un homme de mise simple, mais correcte, qui, en me voyant penché sur la barre d'appui, me cria :

— Docteur, un blessé grave a besoin de vos soins !

— Pourquoi n'allez-vous pas au poste de police ? demandai-je.

— L'homme me répondit qu'il m'expliquerait de quoi il s'agissait si je voulais bien descendre. Après avoir hésité un instant, je décidai d'aller ouvrir. Mais, en approchant de la grille, je distinguai dans les ténèbres

# Les clients dangereux des médecins

les silhouettes de plusieurs hommes qui semblaient attendre à quelques

pas de là. Je crus qu'on voulait me faire tomber dans un guet-apens :

— Passez votre chemin ou je téléphone à la police, criai-je à l'individu qui m'avait appelé.

— Alors cet homme sortit brusquement un browning et, le braquant dans ma direction, me dit posément :

— Docteur, nous ne vous voulons pas de mal, mais, si vous faites un pas en arrière, je tire, et je dois vous avertir que je fais mouche à quinze pas.

— Je m'immobilisai.

— Enfin, que me voulez-vous ? Allons, parlez !

— L'individu abaissa son arme.

— Voilà, docteur, prononça-t-il avec une certaine déférence qui me tranquillisa, un de nos camarades a reçu un mauvais coup... Il est là, soutenu par des compagnons. Nous ne pouvons, pour des raisons que vous devinez, le transporter au commissariat ou même à l'hôpital. Alors, vous saisissez ?

— J'ouvris la grille ; aussitôt l'homme entra, ôtant son chapeau devant moi, puis le groupe qui s'était tenu à l'écart avança, et je vis le blessé, un pauvre bougre tout ensanglanté. Je conduisis mes indésirables visiteurs dans la buanderie, au sous-sol, et j'ordonnai que le blessé fût étendu sur des sacs que je disposai en une sorte de couche improvisée. Je me mis alors à examiner la victime ; les quatre individus m'entourèrent, angoissés, empressés à exécuter mes ordres comme les plus attentionnés des infirmiers. Le blessé avait reçu dans le flanc un coup de couteau, mais sans gravité, et un coup de matraque très violent sur le crâne, probablement, mais aucune fracture inquiétante. En quelques mots brefs, je formulai mon diagnostic tout en pansant mon client qui, sorti de son évanouissement, me considérait avec des yeux reconnaissants.

— Alors, me demanda mon premier interlocuteur, pas de danger pour lui ?

— Blessures sérieuses, mais non mortelles, répondis-je. Et que comptez-vous faire ?

— Nous allons l'emporter chez l'un de nous, à présent qu'il est pansé. Nous ne voulons pas vous embarrasser plus longtemps.

Et il mit la main à la poche intérieure de son pardessus, tirant un portefeuille dans lequel il prit un billet de mille :

— Veuillez me permettre de vous remettre ceci pour vos honoraires, fit-il sur un ton très aimable.

— Je refusai malgré son insistance ; alors il me dit en prenant à témoin ses compagnons :

— Nous restons vos débiteurs. Si un jour, pour quoi que ce soit, vous avez besoin de nous, nous serons à votre disposition.

— Il me donna une adresse où je n'avais qu'à me rendre pour les alerter ; mais il me fit jurer le secret. Ils se retirèrent ensuite après m'avoir renouvelé leurs sentiments de gratitude.

J'ai recueilli d'un autre médecin, le docteur S..., de l'hôpital Beaujon, un récit non moins dramatique et qui atteste le courage inouï de certains malfaiteurs blessés au cours de leurs méfaits :

— L'escarpe dont je vais vous conter l'aventure tragique, me dit le praticien, était affilié à une bande de cambrioleurs de villas opérant dans la région parisienne. Ce malfaiteur connu dans la pègre sous le sobriquet de l'« Albinos », à cause de ses cheveux flasses et de ses yeux trop clairs, était un dangereux récidiviste, et il ne s'en fallait que d'une nouvelle condamnation pour qu'il fût envoyé au bagne. Cette der-

nière considération vous fera comprendre pourquoi cet

individu aurait plutôt risqué la mort que de retomber dans les mains de la police.

J'habitais alors boulevard Péreire ; une plaque apposée à la porte de l'immeuble indiquait ma profession. Or, un après-midi, jour de ma consultation, un homme fut introduit par mon domestique dans le salon d'attente où se trouvaient déjà trois clients. Le nouveau venu sollicita aussitôt et de façon très pressante la permission de passer avant les personnes arrivées avant lui. Ces dernières y consentirent. Je reçus donc sans retard l'inconnu :

— Monsieur le chirurgien, commença l'homme, un de mes amis a été victime d'un grave accident. Je viens vous chercher...

— Je répliquai que ce blessé aurait dû être transporté dans un hôpital ou dans une clinique. L'homme hésita, puis me répondit que cela était impossible.

— L'accident est arrivé dans l'appartement... me raconta-t-il. Il n'est pas transportable pour l'instant.

— Et mon interlocuteur qui semblait très ému m'implora de nouveau, en ajoutant qu'une auto m'attendait à la porte et que mon absence serait courte. Cependant je le priai d'attendre la fin de ma consultation, ce qui le contraria visiblement, mais il s'inclina devant ma décision. Quelques instants après, j'allai le prendre dans le salon où il s'impatientait :

— Cher maître, n'oubliez pas votre trousse, me rappela-t-il.

— Comme me l'avait annoncé mon visiteur, une auto nous attendait à la porte et un chauffeur était au volant. La voiture démarra et prit aussitôt de la vitesse dans la direction de Levallois. J'interrogeai :

— Où allons-nous ?

— Pas très loin, là-bas, fit évasivement l'inconnu. Ne vous inquiétez pas.

— Levallois, puis Asnières, puis Bois-Colombes, furent dépassés à toute vitesse, avec des détours qui commencèrent à m'inquiéter, mais, comme j'allais demander des explications, le chauffeur stoppa devant une maisonnette isolée, d'allure bourgeoise.

— C'est là, me dit l'homme.

— Je le suivis et, après avoir franchi un petit vestibule, je me trouvai dans une chambre où un spectacle incroyable s'offrit

à ma vue : sur un lit maculé de sang, un homme gisait, poussant des gémissements, et, à côté de lui, sur une petite table, oui, c'est inouï, il y avait, fraîchement découpée, une jambe. Tout près, un grand couteau de cuisine... Alors je vis dans l'ombre de la pièce un autre homme qui se tenait immobile. Le torse nu, les mains rouges de sang... Mes yeux où se lisait l'effarement se posèrent interrogateurs sur l'individu qui m'avait amené.

— Voilà ce qui est arrivé, me dit cet homme, notre camarade qui est couché là s'est blessé grièvement à la jambe dans des circonstances que nous ne pouvons vous révéler... Nous avons essayé de le soigner nous-mêmes et sa jambe étant brisée à plusieurs endroits, nous avons compris que l'amputation était nécessaire et, d'accord avec notre malheureux compagnon, nous avons pratiqué l'opération...

— Avec ce couteau... et sans l'endormir ? questionnai-je stupéfait.

— Les deux hommes confirmèrent d'un hochement de tête pendant que le blessé se tordait de douleur sur sa couche proférait d'une voix haletante :

— Ils ont fait ce que je voulais... C'est moi qui leur ai demandé de me couper cette sacrée jambe...

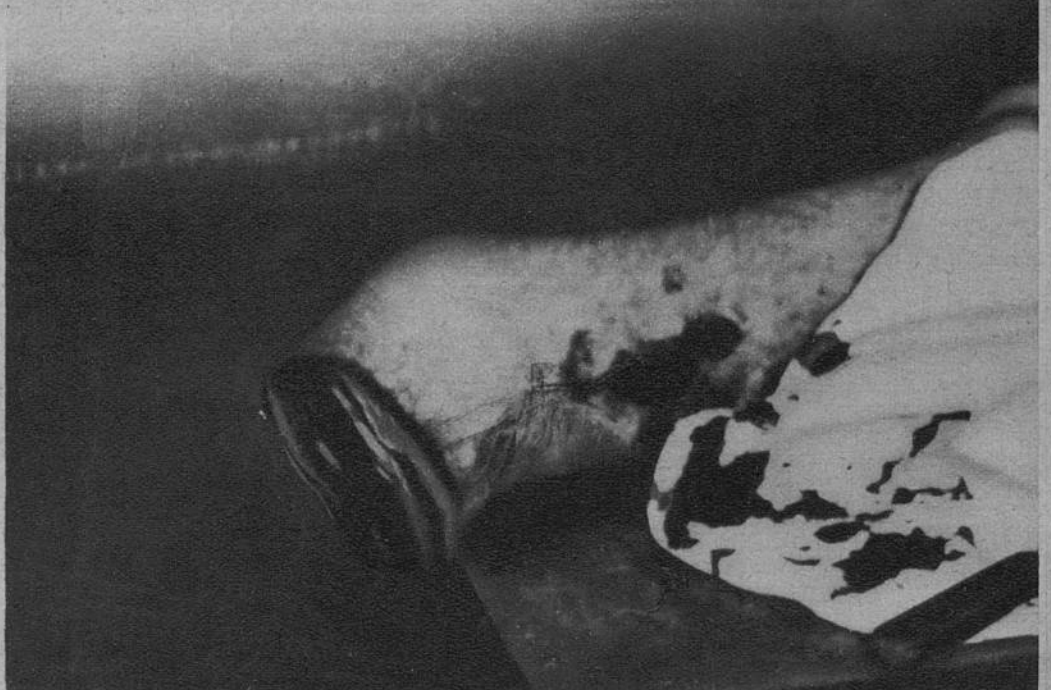
— Mais j'en avais assez entendu ; une intervention rapide s'imposait ou bien le malheureux allait expirer à bout de sang. J'ouvris ma trousse et me mis à suturer le moignon. De ma vie, je n'ai vu pareil courage chez un blessé. J'avais demandé aux deux hommes de maintenir l'opéré qui, pour ne pas crier, mordait au sang son poing. Il était évanoui lorsque j'achevai. Je m'adressai alors à ses compagnons et leur conseillai de faire transporter le malheureux à l'hôpital ; ils s'y refusèrent et me donnèrent alors l'explication de leur conduite : en cambriolant une villa, leur complice était tombé dans la cave, se fracturant la jambe et se brisant le genou sur de la ferraille coupante. Le blessé avait un passé très chargé et le mener dans cet état à l'hôpital, c'était le livrer à la police et il n'échappait pas aux travaux forcés. Il avait donc supplié ses camarades de l'opérer... Vous savez le reste.

— Jurez-nous, monsieur le chirurgien, que vous ne nous dénoncerez pas ? me dit l'individu qui m'avait amené. Nous aurons confiance en votre parole.

— Je promis de ne rien dire. D'ailleurs, le secret professionnel m'imposait le silence.

— On peut rapprocher de cette aventure l'histoire non moins surprenante survenue au professeur Tellien, de la Faculté de Paris. Ce chirurgien accoucheur réveillé en pleine nuit par deux hommes qui se réfèrent d'un médecin parisien pour décider

Sur une petite table, il y avait, fraîchement découpée, une jambe. Tout près, un grand couteau de cuisine.





# Tribunaux comiques

## Une perle.

C'était une perle... mais, aujourd'hui, on lui a donné pour écriin le box d'infamie.

Poupine, souriante, regardant le plus souvent le plafond comme si elle posait pour une statue de la Vierge Marie, celle qui porte justement le nom de la sainte femme est accusée d'avoir volé ses patrons.

Pourtant le dramatique de l'affaire n'est pas là. Il est parmi les témoins, il est pour le patron et la patronne de la perle, cette dernière ayant accusé « monsieur » d'être son amant.

— Tout ce qu'on a trouvé, dit-elle, c'est monsieur qui me l'a donné, vu que j'ai... avec lui.

— Que vous avez quoi ? interroge le président.

La perle rougit et répond :

— Eh bien, quoi, j'ai... Vous comprenez pas de quoi que je cause ?

Mais le magistrat comprend. Maintenant, il interroge monsieur. Madame est présente parce qu'elle a été appelée à la barre avant son mari.

— Cette fille dit-elle la vérité ? demande le président.

L'homme gêné déclare :

— Elle ment... Je suis très blagueur... Un jour, je l'ai pincée dans le gras (sic) et puis c'est tout.

La perle se révolte :

— C'est en me pinçant dans le gras, comme vous dites, que vous m'avez presque mise enceinte ?... Oui, même que vous m'avez fait examiner par votre propre médecin.

— Ça, c'était parce que vous sentiez mauvais de la bouche.

Le président intervient :

— Enfin, demande-t-il en s'adressant à madame, saviez-vous que votre mari avait conduit cette fille chez le médecin parce qu'elle sentait mauvais de la bouche ?

Madame se lève blême et répond :

— Je n'ai rien su de tout ça. Ah ! j'en apprends de belles aujourd'hui. Je ne sais ce qui me retient de vous demander le divorce.

Le président s'incline et répond :

— Je ne pourrais pas vous l'accorder. Fort heureusement pour le mari, le casier judiciaire de Marie n'est pas vierge ce qui fait constater au magistrat :

— Quand vous êtes entrée au service de vos derniers patrons, vous ne pouviez plus vous vanter d'aucune virginité.

— Je me vante jamais, grogne Marie... Je suis comme je suis et voilà tout.

Parmi les objets volés, on a découvert des bijoux n'appartenant point aux patrons de Marie, mais à des amis de ces derniers.

Décidément, la cause est entendue et la perle ira expier ses fautes sur la paille humide des cachots.

Le débat est clos, on va passer à une autre affaire quand Marie, que sa condamnation n'a guère surprise, demande :

— Quand que je serai libérée, monsieur le juge, est-ce qu'on me les rendra, mes certificats ?

Le magistrat stupéfait ne trouve pas de réponse et fait un geste vague.

## Fausse monnaie.

L'inculpé n'en est certes pas à ses débuts. Il est accusé d'avoir passé de fausses pièces de cinq francs.

Il proteste avec une énergie impressionnante :

— C'est pas ma faute si les pièces de cinq francs, on les prend pour des pièces de vingt sous.

— Cela n'a aucun rapport.

— Je vous demande bien pardon, mon président. J'avais donné une pièce de cinq francs pensant que c'était vingt sous.

— Mais elle était fausse cette pièce.

— Puisque je ne la passais que pour vingt sous !

L'inculpé n'en démordra pas.

Hélas ! son casier judiciaire fourmille d'escroqueries de ce genre.

— C'est toujours pour des riens qu'on m'a arrêté, grogne-t-il. Je finis par croire que la police me cherche des noises.

Il y a plus grave. Le cousin germain de cet homme est au bagne pour fabrication de fausse-monnaie.

— Un rapprochement est facile, murmure le président.

L'inculpé comprend de travers et devient assez pâle :

— Vous n'allez pas m'envoyer au bagne pour ça ?

— Je dis qu'un rapprochement est facile entre ce qui vous est reproché et le crime de votre cousin germain.

L'inculpé hausse les épaules et lance !

— C'est tout de même pas ma faute s'il y a des faux monnayeurs dans ma famille. Six mois de prison. L'inculpé rougit et remercie.

## Pour payer ses dettes.

C'est un curieux procès qui semble né dans l'imagination d'un humoriste.

Il s'agit d'un employé de bureau qui travaille depuis près de dix ans dans une grande maison de fourrures voisine de la Bourse.

Cet homme, honnête jusqu'à l'an dernier, est accusé de menus larcins commis au détriment de ses camarades de travail.

Le président s'étonne :

— Les sommes que vous preniez n'étaient jamais importantes. C'est dix francs ici, vingt-cinq là, trois seulement dans la poche de cet autre. Or on vous faisait faire des encaissements importants et vous rapportiez les sommes sans rien prendre.

L'inculpé se justifie ainsi avec la plus surprenante franchise :

— Je suis voleur, mais pas malhonnête homme (sic)... Je prenais à chacun suivant ce qu'il gagnait pour ne pas faire trop de tort à ma victime.

— Mais, continue le magistrat, pourquoi ces vols ? On ne vous connaît pas de vices. Vous n'êtes pas joueur, pas coureur, pas buveur, pas même fumeur.

— Je me suis enfoncé, voilà !

— Comment cela ?

— J'aime l'Opéra.

— ???

— Oui, la grande Opéra. Alors, c'est cher et mes moyens ne me permettent pas, vu que je dois subvenir aux besoins des vieux et encore d'une sœur mariée dont le mari a une perruque dans la main.

— Il est coiffeur ?

— Non, autrement dit qu'il n'en fout pas un coup. Il est paresseux, quoi ! Alors, pour tout de même aller à l'Opéra, j'ai commencé par emprunter aux copains. Puis, comme je ne rendais pas, ils en ont eu assez, pas vrai ? Alors ils me disaient comme ça : « Si tu ne vas pas au refuge de temps en temps, on ne te donnera plus rien. » Alors, je rendais comme ça un peu d'argent ici et là pour pouvoir emprunter de nouveau.

— Et cet argent que vous rendiez où le preniez-vous ?

— C'est celui-là que je volais.

— Ah ! vous preniez à Pierre pour rembourser Paul ?

— Non, il n'y a pas de Pierre que je connaisse chez nous.

— C'est une figure. Je veux dire que vous voliez l'un pour payer l'autre.

— Et réciproquement !

— Réciproquement !

— Oui, et le contraire aussi que je veux dire. Au fond, c'est du vol et pas du vol. Comme les victimes ont pitié du jeune homme, on ne lui inflige que six mois de prison avec sursis et le président lui conseille :

— Vous devriez épouser une choriste de l'Opéra ; comme ça, vous redeviendriez honnête.

## Réponse en musique.

Voici un cas vraiment inattendu. Un chauffeur de taxi comparait devant les tribunaux pour avoir abusé... de son klaxon.

Malheureusement pour lui, il ne s'en est pas tenu à cette musique monotone et excessive.

Voici les faits :

Il y a quelques jours un embouteillage se produisait au croisement des avenues Georges-V et des Champs-Élysées.

Un chauffeur maladroit avait heurté un autobus.

Dans tous les sens les voitures attendaient que le passage fût rendu libre et réclamaient la manœuvre du bâton blanc en jouant l'air célèbre... des lampions sur leur appareil avertisseur.

Notre chauffeur de taxi était parmi les plus enragés.

Enfin, les chauffeurs comprirent qu'ils ne pouvaient rendre le service de la circulation responsable d'un aussi déplorable arrêt et cessèrent leur musique.

Seul le chauffeur qui nous intéresse continua de jouer du klaxon.

Ce fut alors qu'un brigadier s'approcha de l'entêté et le pria « très poliment », dit-il, de cesser son vacarme.

Le soliste klaxonna de plus belle.

Le brigadier commanda :

— Assez ! ou je vous emboîte. Vous m'écoutez les oreilles.

Pour toute réponse, le chauffeur de taxi saisit une clef anglaise et la lança au visage du brigadier dont l'appendice nasal saigna abondamment.

— Vous n'avez eu nul regret de votre geste de brute, constate le président. Vous vous êtes même esclaffé en voyant saigner le nez de l'agent.

Le brigadier prétend que le chauffeur était ivre.

L'inculpé avoue tout, mais trouve ce moyen de défense aussi inattendu que son geste :

— Les flics, je ne pouvais plus les blâmer depuis les dernières émeutes. Ils m'avaient sonné un soir, alors que je rentrais tranquillement chez moi. C'était surtout un brigadier qui me matraquait ce soir-là. Alors, quand j'ai vu les galons, mon sang n'a fait qu'un tour et celui-ci a payé pour l'autre. Aujourd'hui, bien sûr je regrette, mais c'est trop tard.

Ce plaidoyer fort simple rend l'inculpé sympathique au point qu'il s'en tire avec une amende douce et quelques jours de prison compensés par le sursis.

LE TYPE DU FOND DE LA SALLE.



Une femme déguisée en sœur de Charité était venue le voir.

le praticien à les suivre fut poussé, aussitôt dans la rue, dans une auto aux stores baissés ; on lui banda les yeux et il fut conduit dans une maison qu'il ne lui fut jamais possible de repérer. Lorsqu'on lui enleva le bandeau des yeux il se trouvait dans une chambre. Sur un lit, une jeune femme gémissait dans les douleurs de l'enfantement :

— Faites votre tâche, ordonna l'un des deux hommes.

Le médecin s'approcha ; la malade avait le visage recouvert d'un masque noir. Sous les yeux des deux inconnus, le chirurgien accoucha la jeune femme. L'opération terminée, l'auto ramena à son domicile le praticien, avec les mêmes précautions, dans le même mystère.

— Excusez-nous, expliqua un des hommes, mais nous devons agir comme nous l'avons fait. D'ailleurs nous ne sommes que les exécutants ; nous avons obéi à l'ordre de notre chef...

Quel était ce chef ? Quelle était cette jeune femme ? Pourquoi cet accouche-

ment clandestin ? Autant de points d'interrogation qui restèrent sans réponse.

Mais revenons aux relations parfois très mouvementées, comme on l'a vu, entre médecins et malfaiteurs de la basse pègre. Il est un principe qui a force de loi dans le milieu : une bande bien organisée ne doit jamais laisser sur le terrain un camarade ; les blessés sont emportés. La fraternité des mauvais garçons s'affirme dans ces circonstances. Il arrive cependant qu'un blessé ne peut être soigné à domicile, par exemple lorsque le cas paraît désespéré ou très urgent ; alors, il y a l'hôpital. Mais, même dans ce cas, le blessé n'échappe pas à la surveillance de la bande ; on ne l'abandonnera pas à son meilleur sort, surtout si la police alertée entend rechercher la cause des blessures de l'hospitalisé.

Il y a quelque temps, un nommé Matron était amené dans un hôpital : il portait des blessures qui furent considérées comme très graves. La police apprit que Matron, dangereux malfaiteur, avait été blessé au cours d'une rixe, après avoir tué un individu appartenant à une bande rivale. Le commissaire de police, vu la gravité des blessures de Matron l'immobilisant sur son lit, ne crut pas devoir prendre les précautions habituelles de surveillance. Le lendemain, le malfaiteur avait disparu. Une femme déguisée en sœur de Charité était venue le voir et avait glissé sous ses draps des habits qui avaient servi à Matron pour s'enfuir. Mais les médecins ne sont pas encore arrivés à comprendre comment cet homme qu'ils croyaient incapable de faire un mouvement avait pu se lever, s'habiller et franchir le seuil de l'hôpital. On ne l'a jamais repris.

A Lariboisière, on n'a pas perdu le souvenir de cet apache enlevé de force, la nuit, par ses complices venus le chercher et qui le descendirent par la fenêtre, au risque de lui rompre le cou. Avant que l'alerte ne fût donnée, le blessé disparaissait avec ses hardis compagnons dans une auto rapide. Des coups d'audace de ce genre, la chronique du fait divers en rapporte plusieurs chaque année, tant en France qu'à l'étranger.

Terminons en relatant l'extraordinaire proposition dont un médecin parisien, le docteur T..., fut l'objet de la part d'une bande de malfaiteurs : le chef de cette organisation redoutable avait tout simplement pressenti le praticien en vue d'en faire le médecin attitré de la bande, moyennant les honoraires annuels de douze mille francs.

ANDRÉ CHARPENTIER.

## AUX FUMEURS

Vous pouvez vaincre l'habitude de fumer en trois jours, améliorer votre santé et prolonger votre vie. Plus de troubles d'estomac, plus de mauvaise haleine, plus de faiblesse de cœur. Recouvrez votre vigueur, calmez vos nerfs, éclaircissez votre vue et développez votre force mentale. Que vous fumiez la cigarette, le cigare, la pipe ou que vous prisiez, demandez mon livre, si intéressant pour tous les fumeurs. Il vaut son pesant d'or. Envoi gratis.

REMÈDES WOODS, 10, Archer Street (188 T.B.K.) Londres W



# MARIANI

## bandit et policier

LILLE  
(De notre envoyé spécial.)

Je suis un « régulier ». J'suis un gars du « milieu », t'en fais pas... Si j'appartiens à la police, c'est uniquement pour « couvrir » la bande !

Lorsque Mariani eut confessé ses réels sentiments à M. S..., garagiste à Marcq-en-Barœul, alors même qu'il venait de proposer de lui vendre 300 000 francs de timbres fiscaux authentiques, dérobés à l'État, M. S... qui avait une dent contre Mariani et qui de plus avait ses raisons pour se montrer aimable envers la police, s'empressa de demander un rendez-vous à M. Fressard, commissaire-divisionnaire, chef de la 2<sup>e</sup> brigade mobile, dont le quartier général est à Lille, pour lui dévoiler toute l'affaire.

Il serait puéril de dire que M. Fressard fut le moins du monde étonné. Il savait aussi bien que quiconque dans la capitale du Nord à quoi s'en tenir au sujet de Mariani.

Depuis deux mois qu'il occupait ce nouveau poste, il n'attendait qu'une occasion pour débarrasser les pavés du Nord de l'indésirable présence de Mariani qui, depuis des années, avait joui, le saura-t-on jamais, de la surprenante bienveillance de M. Ucciani, son prédécesseur, M. Ucciani mort bien mystérieusement voici quelques jours, alors même que son honnêteté, sa probité, sa loyauté ne peuvent être mises en doute.

M. Fressard ne manqua pas l'occasion. Il convient de préciser que M. Fressard est habitué à réussir des coups de maître dès que ses fonctions l'appellent dans une ville nouvelle. Grand, mince, l'œil vif derrière des lunettes aux épaisses montures d'écaille, sa carrière policière est chargée de hauts faits. Tout jeune, il « débrouilla » l'affaire Bop, si pénible au cœur de la famille Barrès; puis, à Limoges, il éclaircit la célèbre affaire Barateau. A Orléans, il découvre le premier la première affaire Stavisky relative aux désordres du crédit municipal de cette ville.

M. Fressard, très placide donc, répondit du ton le plus calme à M. S...

— C'est parfait, dites à Mariani que vous êtes acheteur, poursuivez les tractations, on vous en sera reconnaissant. Tenez-vous au courant et nous nous chargerons du reste.

Cela se passait au début de septembre. L'autre mercredi, à l'arrivée du train de 16 h. 36, Mariani, Pierre Mariani, son cousin Rossi, Cosanova, Leroux et Mantei, enfin quelques membres influents de la bande des gangsters du Nord, étaient proprement cueillis, sans tapage et avec une remarquable dextérité, par le commissaire Bizet, les inspecteurs et inspecteurs principaux Roussier, Coussemaker, Gérard Lefebvre, Marteau, Dirose, Bouche, Layet et Laffitte.

M. Fressard venait de se charger du reste. Ainsi naquit le nouveau scandale du jour. Le scandale de Lille dont on n'a pas fini de parler.

L'affaire éclata comme un boulet de canon. Ce n'était pas une fin, mais un début.

Mariani est le type même du gangster, du bandit de grand chemin, digne descendant des illustres gloires criminelles.

Lui et sa bande, avec plus de désinvolture que les bandits new-yorkais, rançonnaient Lille et sa région.

Filles publiques, jeunes mariées en puissance d'amants, bookmakers, directeurs de cercle clandestin, patrons de café où l'on joue de l'argent, trafiquants de coco et de morphine, malheureux qui pour une raison

ou une autre pouvaient craindre quelque esclandre payaient régulièrement leur écho à Mariani et ses acolytes.

Ils exerçaient leur dictature sans vergogne, avec cette désinvolture propre à ceux qui ne craignent aucun châtiement.

Oui ! Et ceci, je ne le répéterai jamais assez, Mariani, chef de bande, ne prenait aucune précaution et agissait au grand jour parce qu'il n'ignorait pas que tout Lille, du plus petit bourgeois à l'affranchi le plus authentique, était au courant de ses exploits. Il se moquait bien des poursuites possibles, uniquement parce que, sachant son commerce connu, il remarquait que depuis quatre ans personne n'osait interrompre le cours de sa carrière.

Le scandale de Lille qui pourrait fort bien atteindre un jour au retentissement de l'affaire Prince, ou de l'affaire Stavisky — ne parle-t-on pas déjà de de Lussatz ? — ne devrait être abandonné honnêtement, qu'après qu'une explication réelle et non



Phon Van Dong, qui est mort mystérieusement et est mêlé à l'affaire Mariani. (Rap.)

camouflée aura été apportée à cet autre scandale, celui de l'impunité dont bénéficia si longtemps Mariani.

Mariani, ex-greffier auprès d'un tribunal en Algérie, ex-inspecteur à la gare du Nord à Paris, ex-inspecteur à Lille, mari volage qui abandonna sa femme et quatre enfants, amant sans scrupule qui obligea une femme probe et digne d'un honnête homme à divorcer pour le suivre, escroc, maître chanteur, fief tricheur et roué recéleur, bénéficia-t-il, comme on l'a dit, de la haute protection de personnalité officielle très influentes.

Nous posons simplement mais catégoriquement une question :

M. Ucciani, ex-chef de la brigade mobile de Lille, déplacé voici deux mois pour prendre le poste de chef de la Sûreté lyonnaise, est-il mort naturellement il y a quelques jours ?

M. Ucciani, homme de grand cœur et aimant la vie, reçut, paraît-il, deux jours avant l'arrestation de Mariani un coup de téléphone de Paris le prévenant que l'inspecteur allait être appréhendé. Or c'est en tout cas quelques heures plus tard que cet homme jovial, bon, jeune encore, mourait subitement d'une embolie.

Ne sera-t-il pas possible de savoir un jour si M. Ucciani n'est pas mort tout simplement parce que sa situation allait



Les magistrats viennent de perquisitionner au domicile de la maîtresse de Mariani. (F. P.)

devenir intenable ? D'une part, il lui aurait été impossible, imaginons-le, de dévoiler et de prouver surtout qu'il avait été prié de fermer les yeux ; d'autre part, supposons toujours, le discrédit dont il aurait été victime s'il n'avait pu donner aucune raison de son inconcevable faiblesse, entachait à tout jamais sa carrière jusque-là irréprochable.

Le scandale, répétons-le, ne réside pas seulement dans les agissements de la bande Mariani.

Lille apparaît, par ce début d'automne dans toute sa splendeur. La vie active du centre est intense, les tavernes, les petits bourgeois, les conversations de leurs clients.

Chez le père Papart, ce charmant cabaretier, grand ami des journalistes, les envoyés spéciaux pondent une copie abondante.

A dire vrai, il n'est guère difficile de trouver des tuyaux sur Mariani. Tout le monde le connaissait. Ici, il faisait sa belote; là, il retrouvait des books; ailleurs, il prenait l'apéritif en galante compagnie. De taille moyenne, musclé, d'une élégance un peu trop voyante, le feutre cascadeur sur le coin de l'oreille, il représentait le type même du méridional rusé et hableur.

Dans un bar, genre « pub » anglais, le patron, gros homme très connu dans des milieux hippiques, se glorifie d'être le seul que Mariani a fait chanter.

Mais, dans un coin de la salle, un jeune homme, au froid profil d'apprenti gangster, nous fait comprendre qu'en prenant place à ses côtés et en bavardant discrètement nous en apprendrons assez long.

Devant un verre d'anis, il commence : — Je ne me fais pas d'illusion, je peux être arrêté d'un moment à l'autre, je suis filé, il n'y a rien à faire.

« Oh ! je ne suis pas un membre important de la bande ! Mais, de toute façon, je saurai me défendre. S'il faut, je débatterai le morceau... »

— Comment ? — Oui, je connais une de leurs affaires dont on n'a pas encore parlé, et ça fera du bruit... Non, je ne dirai pas un mot là-dessus pour le moment... C'est mon secret.

Puis il reprit : — Mariani, c'était un as quand même ! Un vrai chef. Il savait organiser le travail.

« Tenez, je peux vous raconter quelques histoires, puisqu'il en a déjà été question dans les journaux. »

« Par exemple il a soutiré 53 000 francs à « Franci », le plus gros book de la place... et tranquillement, sans effort. Il passait ses paris au téléphone, quand il perdait, il ne payait pas, tout simplement... »

« Vous comprenez, le book n'avait rien à dire à un inspecteur de police qui pouvait l'ennuyer... »

« Une autre fois il est revenu avec 40 mille francs de bijoux qu'il avait soutirés à une femme après un voyage à Paris. Elle était mariée. Comment voulez-vous qu'elle porte plainte ? »

« Et puis c'étaient des beaux coups organisés de tous côtés, à Calais, Dunkerque, Boulogne. Il y avait « Rapha », celui qu'on appelle le Tueur, qui assassina le « gros Charles » un soir, sur les quais de Boulogne, qui était un « vrai », avec qui il ne fallait pas manquer à la règle de l'honneur ! »

« Vous saisissez ?... Dans un pays qui compte quelque sept à huit cent mille habitants, il y a de quoi faire ! On était les rois ! La drogue, ça nous a rapporté quelques beaux billets à chacun. Qu'est-ce qu'on en a fait chanter des trafiquants !... Une paille ! »

« Et le coup des cartes grises, qu'est-ce que vous en dites ? Cinquante qu'on en a trouvé sur Mariani. Et on peut courir pour avoir le matériel... La police peut interroger là-dessus Casanova, il se taira jusqu'à la mort. »

« Enfin, de cela, ils ne m'en ont jamais parlé, j'étais pas encore de l'équipe, mais

Les policiers qui procédèrent à l'arrestation des bandits. (Mondial.)

c'est sûrement eux qui ont tenté le coup... Ils ont fait du « kidnapping... » Vous connaissez ? Des commerçants recevaient un billet leur intimant l'ordre de verser 10 mille francs au plus à un messager s'ils voulaient éviter la mort de l'un des leurs.

« Le coup a pris quelquefois... Mais il était dangereux, bien que Mariani fût chargé lui-même de l'enquête officielle ! Vous parlez d'une rigolade !... Alors ils l'ont abandonné pour d'autres combinaisons. »

« Quoi ? Ça vous étonne que je raconte tout ça ?... Bah ! Quelle importance ? Ils sont grillés maintenant et moi aussi ! »

« Entre nous, il y en a qui soufflent un peu depuis l'autre mercredi... tous ceux qui étaient rançonnés régulièrement. Ah ! ils ont le sourire !... mais n'allez pas voir par exemple le patron du « Sabre d'Argent ». Lui, il est affreusement vexé. Mariani, avec lui, a fait son vrai métier d'inspecteur. Il lui doit quelques mois de prison !... Vous pensez : avoir été arrêté par un policier gangster, il y a de quoi avoir mal au cœur ! »

A cet instant l'homme se tut, je le vis pâlir, puis disparaître subitement. Il venait d'entrer deux inspecteurs en civil.

L'instinct de la liberté venait de parler.

Rue Brûle-Maison, dans une manière d'hôtel particulier sont installés les services de la deuxième brigade mobile.

Là se joue un autre drame.

C'est là que, pendant des semaines, on prépara le traquenard dans lequel devait tomber Mariani... On le préparait secrètement, mystérieusement... en douce... Mariani n'errait-il pas à toute heure du jour dans les services ?

Et je crois n'avoir rien vu de plus émouvant que l'inspecteur Gérard Lefebvre pleurer le lendemain de l'arrestation et confesser :

« C'était un des nôtres qui était le chef de la bande !... Un des nôtres, vous entendez ! Ah ! la joie que nous avons eu en l'arrêtant... Vous savez, pour lui, il ne faut pas de pitié !... »

Et je sais aussi que tous, à la brigade, attendaient avec anxiété le jour où serait entreprise l'œuvre d'épuration...

Oui, mais, une fois encore, pourquoi a-t-elle été entreprise si tardivement ?

Le scandale est né de ce retard. Il faut maintenant qu'il nous livre tout son secret... même si, dans d'autres régions de la France, qu'elles soient dans l'Est, l'Ouest ou le Midi, d'autres « policiers » suspects doivent être arrêtés !

PHILIPPE ARTOIS.

## Le tarif du bourreau

UN journaliste allemand vient de découvrir un curieux document datant de deux siècles et demi.

Il s'agit d'un décret du prince électeur, de Cologne, remontant au 1<sup>er</sup> janvier 1682 et fixant le salaire du bourreau pour les exécutions capitales.

Voici le détail :

Pour un écartèlement à quatre chevaux : huit thalers.

Décapitation et incinération : huit thalers.

Etranglement et incinération : six thalers.

Roue : huit thalers.

Décapitation simple : quatre thalers.

Poignet tranché et décapitation : cinq thalers.

Dix doigts tranchés avant la décapitation : cinq thalers.

Tenaillement par outils chauffés à blanc, le pincement : 0 thaler 26.

Enterrement à vif complet : six thalers.

Garcan : trois thalers.

Ligotement, torsion des pouces, brodequins, le quart d'heure : un thaler.





## L'AFFAIRE PRINCE

# Après le rapport Guillaume

ENFIN, voici le fameux rapport Guillaume publié !

C'est un volumineux document qui représente, composé en très petits caractères d'imprimerie, quarante deux colonnes d'un quotidien. Autrement dit, six pages pleines !

Certains, après en avoir bruyamment réclamé la publication, se sont écriés, l'ayant lu :

— Mais il n'y a absolument rien, là-dedans, que nous ne connaissions déjà !



M. Guillaume, auteur du rapport.

D'autres même ont ajouté :

— Au fait, ce rapport ne veut rien signifier du tout, puisqu'il ne conclut pas. Après sa lecture, on n'est pas plus avancé qu'avant...

Mais les gens raisonnables sont d'un tout autre avis et nous pensons comme eux.

Le remarquable et minutieux travail effectué par le commissaire divisionnaire Guillaume, l'inspecteur principal Moreux et le brigadier-chef Piguet est des plus instructif et l'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, qu'il est édifiant.

Pour ceux qui savent lire, bien entendu ! Voyons-en l'essentiel.

D'abord, très prudemment, les enquêteurs écartent a priori l'hypothèse du suicide, puisque les expertises des médecins légistes ont conclu à son impossibilité.

Puis ils examinent successivement les quatre mobiles qui auraient pu armer la main des assassins et que nous avons déjà exposés ici : crime passionnel, politique, crapuleux ou de vengeance.

Tour à tour, chacune de ces hypothèses, après avoir été longuement étudiée, est rejetée.

Ce qui veut dire, si je comprends bien : L'assassinat, pour n'importe quel mobile, est inadmissible. Mais le suicide également, puisque les médecins légistes l'ont écarté.

Moralité : Sans les conclusions des experts, seule la thèse du suicide serait acceptable.

Or il me semble qu'en de précédents articles j'ai déjà démontré combien étaient souvent fragiles les expertises médicales.

Remarquez bien que je n'entends pas mettre en doute la bonne foi de quiconque, mais plutôt faire la preuve que l'enquête menée par le commissaire divisionnaire Guillaume est chose sérieuse et que son avis est à considérer. Dois-je ajouter que M. Guillaume est, depuis longtemps, considéré comme le premier policier français et que c'est à lui que sont confiées les affaires les plus délicates ? Nos lecteurs le savent déjà...

Mais il y a dans son rapport bien d'autres points qui ne touchent pas aux assassins possibles ni à leurs buts et qui présentent cependant un intérêt capital.

Ce sont les renseignements recueillis concernant la vie privée du malheureux conseiller.

Passons volontairement sous silence les confidences recueillies dans certaines maisons closes où M. Prince fréquentait. Tout au plus prouvent-elles que celui dont on a voulu faire un parangon de vertu était en réalité un homme comme beaucoup d'autres, avec ses défauts et ses qualités. De telles fréquentations d'ailleurs n'expliquent nullement le suicide.

Par contre, il faut bien reconnaître quel argument de poids apporte aux « suicidistes »

la longue déposition de M<sup>me</sup> Nollin, cette avocate qui fut une grande amie de l'ancien chef de la section financière du Parquet ; mieux, sa confidente.

Spontanément, très émue par la tournure que prenait la dramatique affaire, inquiète devant l'opinion publique si dangereusement partagée, M<sup>me</sup> Nollin, n'écoulant que son devoir, s'est rendue auprès du commissaire Guillaume et lui a fait sa confession.

Elle a raconté ses sorties avec le conseiller, les conversations qu'ils avaient eues ensemble, conversations au cours desquelles il ne s'était pas caché d'avoir peu d'affection pour sa femme et même pour son fils ; ses dépressions et son dégoût aussi de la vie.

M<sup>me</sup> Nollin a de plus, on le savait, précisé que, lorsqu'elle avait téléphoné au domicile de M. Prince, aussitôt après que lui eut été annoncée la nouvelle de sa mort, M<sup>me</sup> Guyon, la belle-mère, qui se trouvait au bout du fil avait répondu :

— Quel malheur ! Ce pauvre Albert s'est suicidé ! Il s'est jeté sous un train...

A ce sujet, le juge d'instruction dijonnais, M. Rabut, doit confronter M<sup>me</sup> Nollin et M<sup>me</sup> Guyon qui dément ce propos.

Mais revenons au rapport Guillaume qui contient bien d'autres détails intéressants, parmi lesquels celui qui concerne la situation de fortune de M. Prince au moment de sa mort.

Le conseiller qui avait, il y a quelques années, plus de trois cent mille francs en banque, ne possédait plus que quatre mille francs environ le dix-neuf février. Or il avait parlé récemment à sa femme de l'achat d'une propriété de campagne.

Avec quoi l'aurait-il payée, puisqu'il ne possédait plus rien ?

M. Guillaume n'a d'ailleurs pas réussi à savoir de quelle façon M. Prince avait dépensé sa fortune.

..

Outre le rapport Guillaume, d'autres renseignements permettent d'entrevoir que

l'affaire va prochainement prendre une tournure nouvelle et fort inattendue.

Ainsi sommes-nous en mesure de publier un document important dont l'auteur n'est autre que M. Thivrier, député et président du conseil général de l'Allier.

C'est une lettre adressée au directeur de notre confrère La Lumière.

La voici :

Commentry, 17 septembre 1934.

Monsieur le Directeur,

Je lis, dans La Lumière de cette semaine, un fil demandant comment a été inhumé le conseiller Prince.

Je crois utile de faire connaître à ce sujet ce que m'a raconté, à la cession d'avril du conseil général, en présence de M. Teulez-Leuzier, alors préfet de l'Allier, mon collègue au conseil général, M. Baudron, maire d'Yzeure.

La veille de l'inhumation, M. Raymond Prince est venu trouver M. Baudron et lui a demandé d'acheter un caveau pour une seule personne.

Le maire lui répondit que la commune ne vendait pas de caveau, mais qu'on pouvait lui accorder une concession.

Le préfet, prévenu de l'heure de l'inhumation par M. Baudron, vint au cimetière à 3 heures — Yzeure est aux portes de Moulins — et fut tout surpris de n'y trouver que deux fossoyeurs en train de combler la fosse.

Aucun membre de la famille Prince n'assistait à l'inhumation, pas même le fils, le corps étant venu en fourgon de la gare et ayant été mis en terre par les seuls fossoyeurs.

Aucune cérémonie religieuse n'eut lieu ni à la gare ni au cimetière.

A Yzeure, on estima que M. Prince avait été mis en terre comme les suicidés.

M. Baudron, j'imagine, ne pourra que confirmer les propos qu'il m'a tenus en avril en présence de M. le préfet de l'Allier.

Croyez, monsieur le Directeur, à mes meilleurs sentiments.

ISIDORE THIVRIER,

Député, président du Conseil général de l'Allier.

Nous ne commenterons pas cette lettre. Elle est assurément de très bonne foi.

Mais nous ne pouvons nous empêcher de la rapprocher de certaines déclarations faites à M. Guillaume par certains témoins concernant les rapports du conseiller avec sa famille.

Décidément il est fort possible que « l'énigme de la Combe-aux-Fées » touche à sa fin...

GEO. GUASCO.

— Pendant ce temps, a-t-il ajouté, ce sont mes parents qui subvenaient à mes besoins, m'envoyant un peu d'argent de Libourne.

Or le père a prétendu qu'il ignorait la retraite de son fils !

Cela suffit-il pour prétendre, dès à présent, que Paul Laborie est bien celui qui assassina le malheureux conseiller municipal du 10<sup>e</sup> arrondissement ? Assurément ce serait téméraire, car les contradictions relevées dans les différents récits du jeune homme peuvent parfaitement s'expliquer par l'intérêt que celui-ci peut avoir à cacher d'autres méfaits.

Cependant, la piste semble être la plus sérieuse qui ait été suivie depuis la découverte du crime. Si elle n'a pas l'heur de plaire à d'aucuns, c'est qu'elle enlève à l'affaire son caractère scandaleux et sensationnel, pour la transformer en un banal crime crapuleux.

Qu'importe si la vérité doit enfin être connue ?

C'est dans cet espoir que la Sûreté Nationale a concentré tous ses efforts sur cette piste.

Le réputé inspecteur Malo est, en effet, parti pour Barcelone où il a, lui aussi, interrogé longuement le faux marin. Mêmes dénégations, bien entendu.

Pendant ce temps, à Paris, le commissaire Belin, un des « as » de la police française, entendait pendant des heures et des heures deux « amis » de Paul Laborie.

L'enquête s'annonce difficile, car, dans le milieu des éphèbes comme dans le milieu tout court, règne la loi du silence. On s'aperçoit bien lorsqu'on essaya (vaine ment hélas !) de retrouver l'assassin du romancier grec Alec Scouff, abattu il y a deux ans, dans son appartement de la rue de Rome.

Ce n'est que lorsque seront réunis à Paris Laborie et ses habituelles fréquentations que, en procédant par recoupements, en les confrontant les uns aux autres, le commissaire Belin réussira peut-être à trouver la fissure qui lui permettra de confondre le ou les coupables.

Par conséquent, à l'heure où nous écrivons ces lignes, il serait imprudent de formuler un pronostic, quel qu'il soit. A Barcelone, nul ne veut prévoir ; mais policiers français et espagnols se montrent satisfaits de leur prise.

Nous sommes persuadés qu'à Paris le commissaire Belin, lui aussi, doit être content de lui.

Attendons la suite des événements.

GEORGES CHAPERON.

## Laborie a-t-il tué ?

BARCELONE

(De notre envoyé spécial.)

DEPUIS deux jours déjà la bête était traquée, mais elle ne soupçonnait pas la meute lancée à ses trousses.

Depuis deux jours déjà, en effet, les inspecteurs de la police d'État avaient retrouvé la piste de celui qu'ils soupçonnaient de se trouver sur leur territoire. Et la piste était bonne, qui les mena droit à Paul Laborie...

C'est une femme — dont on cache soigneusement le nom — qui vint un soir trouver les policiers et leur dit :

— On a dit que Paul Laborie était à Barcelone et voici pourquoi vous le cherchez, n'est-ce pas ? Eh bien ! c'est parfaitement exact : il est ici. Si vous voulez, je puis vous indiquer...

Subitement fort intéressés, les inspecteurs la prièrent de ne pas s'en tenir là de ses déclarations et, sans se faire prier, elle continua :

— Il se cache dans une pension de famille de la calle Nueva de la Rambla, sous un faux nom que j'ignore, mais, avec son signalement et la photographie de lui qui a paru dans les journaux, vous le retrouverez facilement.

L'enquête fut rapidement menée. Les policiers espagnols, quelques heures après, savaient que Paul Laborie s'était fait inscrire sous le nom de Robert Filippi, depuis cinq jours, dans une petite pension où il vivait en compagnie d'une Française.

Dès le lendemain, un inspecteur s'installait lui aussi dans la même pension, occupant une chambre contiguë à celle du jeune homme recherché et, sa conviction étant faite qu'il s'agissait bien de Paul Laborie, il alla quérir deux collègues pour procéder à son arrestation.

Cela dura moins d'une minute. Les trois hommes pénétrèrent brusquement revolver au poing dans la pièce où se trouvait l'assassin présumé d'Oscar Dufrenne et l'un d'eux ordonna :

— Haut les mains !

Paul Laborie, un instant surpris, essaya bien de fouiller dans la poche de son pantalon pour y saisir une arme, mais, avant d'avoir pu achever son geste, il était cein-

turé et, dès lors, il n'opposa plus la moindre résistance.

On trouva sur lui, outre des papiers établis au nom de Robert Filippi, son propre passeport n° 79032, établi à Bordeaux le 30 octobre 1933 au nom de Laborie Paul, née le 27 juillet 1911 à Castillon (Gironde).

Conduit dans les locaux judiciaires, le jeune homme fut aussitôt interrogé.

Il commença par déclarer :

— Je sais bien de quoi l'on m'accuse, mais je vous jure que je suis innocent. J'en avais tellement assez d'être traqué sans avoir rien à me reprocher que j'attendais avec impatience que mon père m'envoie de l'argent pour pouvoir rentrer en France et me constituer prisonnier.

— J'ajoute que je n'ai jamais vu de ma vie M. Oscar Dufrenne.

Mais l'interrogatoire se prolongeant, des questions embarrassantes lui étant posées sur son emploi du temps en septembre 1933, il finit par avouer :

— Ou plutôt si, j'ai été en relation avec le directeur du « Palace », mais ce n'est pas moi qui l'ai tué ; d'ailleurs, au moment de sa mort, j'étais chez mon père.

A cette déclaration succéda une période de très net abatement, période qui d'ailleurs ne dura pas, et, lorsque l'interrogatoire fut terminé, c'est en souriant qu'il dit :

— Mon arrestation est un nouvel épisode de ma vie mouvementée. Quand on m'aura conduit en France, la police de mon pays devra me remettre en liberté, car je démontrerai mon innocence.

Puis il soupa tranquillement.

..

Sa deuxième comparution devant un magistrat instructeur permit à celui-ci de relever de nombreuses contradictions dans les explications de Paul Laborie.

Il a, en effet, admis qu'il se trouvait bien à Paris le jour du crime, mais qu'il ne se souvenait plus en quel domicile. Puis, à nouveau, il a prétendu ne pas avoir connu M. Dufrenne.

Autre contradiction :

Lors du premier interrogatoire, il avait déclaré qu'il ne se trouvait à Barcelone que depuis cinq jours. Le lendemain, il reconnaissait s'y trouver depuis le milieu de juillet environ.

## A-t-on arrêté l'assassin du bébé Lindbergh ?

Bernard Hauptmann, que la police américaine a réussi à découvrir et à arrêter, est-il l'assassin du bébé Lindbergh ?

C'est la question que se pose avec angoisse tout le peuple des Etats-Unis dont l'émotion suscitée par l'abominable forfait n'est pas sur le point d'être calmée.

Bien entendu, Hauptmann a nié avec la dernière énergie, mais, chaque jour, les présomptions les plus graves s'accroissent contre lui.

Ce fut d'abord la découverte dans son garage d'une somme importante faisant partie de la rançon remise par Lindbergh à un inconnu, par l'intermédiaire du D<sup>r</sup> Condon. A cela Hauptmann a répondu que les bank-notes trouvées avaient été abandonnées par un de ses amis, actuellement en fuite.

Or, peu de temps après, les experts annonçaient que les quatorze billets envoyés au célèbre aviateur pour lui réclamer la rançon étaient bien de la main de Hauptmann. Après cela, Bernard Hauptmann aura bien du mal à échapper au fauteur d'électricité.

G. G.



Bernard Hauptmann et sa femme le jour de l'arrestation (transmis par téléphoto). (Key-stone.)



# L'ENLÈVEMENT DU RETRAITÉ



C'est aux environs de la très belle demeure de son fils Carl Luer, banquier à Collinsville (Illinois), que le vieux Luer fut relâché par ses ravisseurs après versement d'une rançon de cent vingt mille dollars. Voici la demeure de Carl Luer.

Condamné à la détention à vie par le tribunal d'Edwardsville, le dénommé Percy Fitzgerald est à jamais séparé du démon qui fit sa perte...

C'est Vivian Chase, veuve d'un gangster, elle-même compromise dans plusieurs attaques de banque à main armée qui eut l'idée d'enlever le vieux Luer, et le persuada à son amant Percy Fitzgerald. Elle a pu échapper à la police et court encore...

(De notre corr. part. à New-York.)

AUGUST LUER avait débuté dans la vie, à Alton, Illinois, en faisant les paquets pour le compte d'un boulanger de la localité, qui vendait aussi des conserves et de la viande. Débuts modestes, n'est-il pas vrai ? Mais Auguste Luer se sentait une âme digne de son prénom. A soixante ans, il était millionnaire (en dollars, n'oubliez pas) et fondait une banque, qu'il géra au mieux pendant dix ans.

Son fils, Carl, s'étant établi à son tour, et l'âge commençant à peser sur les épaules de l'ex-émigrant mecklembourgeois, Auguste Luer décida de se reposer.

Luer, donc, se fit construire à Alton une jolie maison, apprit le golf et éleva des poules et des lapins.

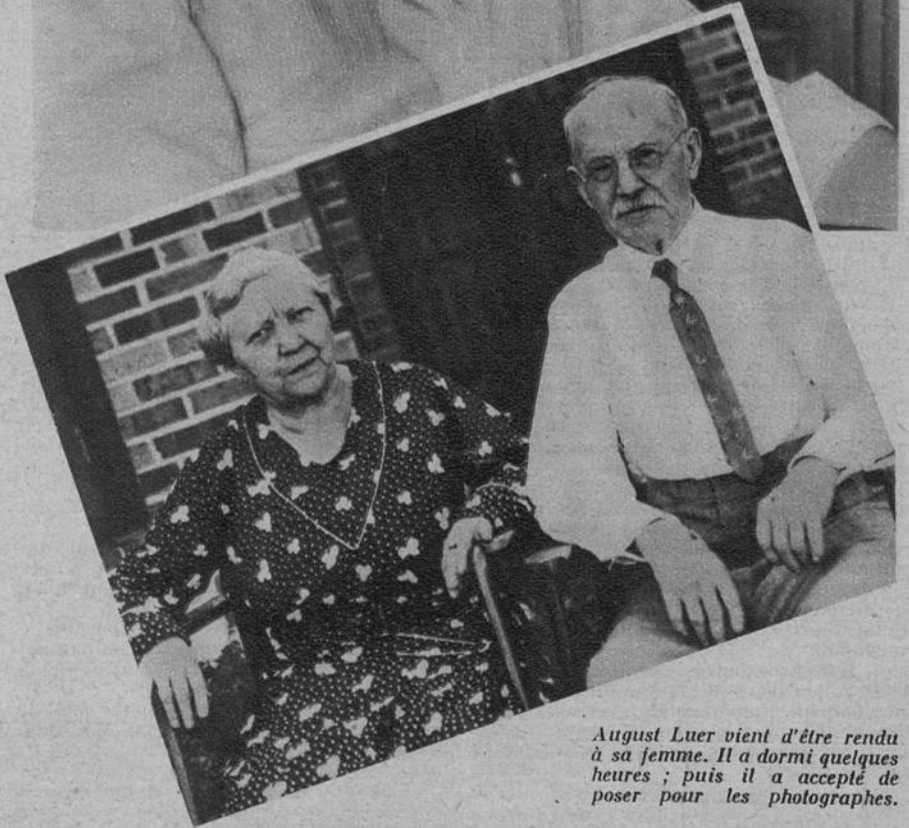
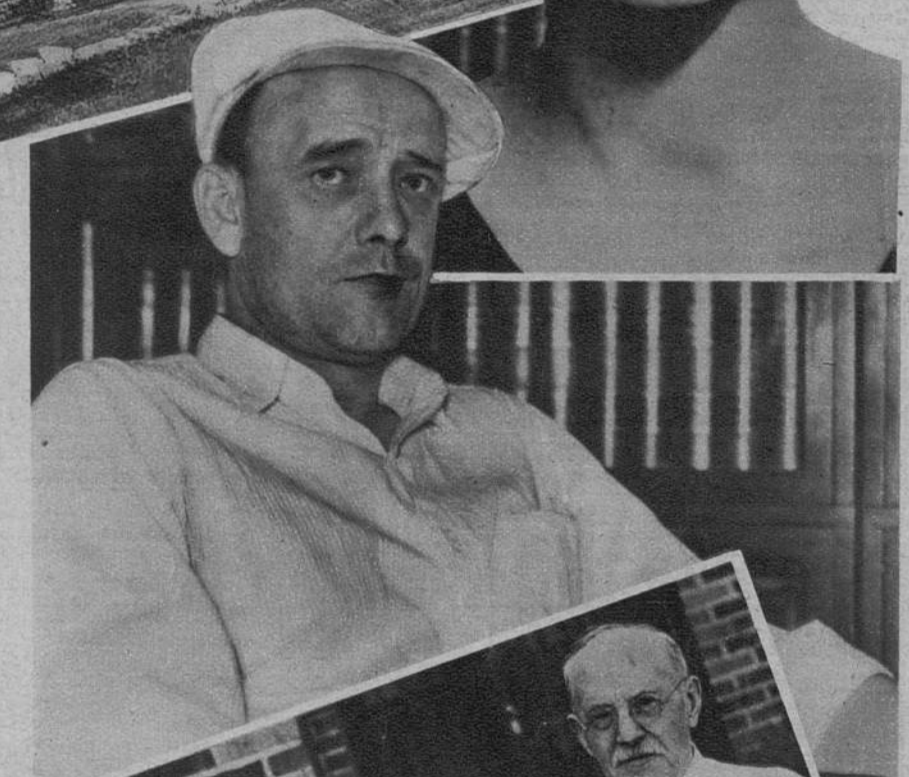
Pendant ce temps, Carl Luer, qui habitait un vrai palais auprès de Collinsville, dans l'Illinois également, prenait la direction de la banque paternelle.

Les jours passèrent. Heureux, dans le calme de la vieillesse, Auguste Luer ne souhaitait plus rien que de vivre longtemps dans cette atmosphère d'harmonie et de concorde. Mais les dieux en avaient décidé autrement.

Ils empruntèrent, pour cela, Percy Fitzgerald. Ce mauvais garçon, de séjours prolongés dans les cachots, avait gardé des durillons... à l'endroit où l'on s'assied, et une horreur instinctive du travail honnête. Il avait pour maîtresse un démon féminin, la veuve d'un gangster connu, Dick Chase ; cette amazone, qui jouait du couteau et du revolver comme un homme, ne voulait admettre aucune faiblesse. Avec elle, il fallait aller jusqu'au bout, quoi qu'il advint. Elle exerçait un empire redoutable sur Fitzgerald, qui était sans doute une brute épaisse, mais n'aimait pas verser le sang. Plus clairvoyant que les autres membres de sa bande, il n'ignorait pas qu'il faut toujours payer d'une façon ou d'une autre.

C'est Vivian Chase qui eut l'idée d'enlever le vieux Luer. La tâche était aisée ; le profit sûr. Le fils ne laisserait pas son « paternel » aux mains des kidnappeurs.

La chose se passa le plus simplement du monde. Le vieux Luer fait sa promenade quotidienne. Il aperçoit une auto arrêtée, une jeune femme gémissante dessous, et trois hommes qui s'arrachent les cheveux. L'ex-banquier s'approche, compatissant. Hop ! on l'embarque dans l'auto qui



August Luer vient d'être rendu à sa femme. Il a dormi quelques heures ; puis il a accepté de poser pour les photographes.

file, tandis que la femme éclate de rire. Le deuxième acte ? Une séquestration dans une cave secrète. Et la lettre classique au fils : « Donne vite ce qu'on te demandera. »

Ce fut cent vingt mille dollars, versés comptant. Et la police ne savait rien.

Conformément au pacte, le vieux Luer, ayant repris place dans l'auto de l'enlèvement, fut abandonné dans un chemin désert à quelque distance de Collinsville. Il marcha une heure, trouva enfin un bureau de poste et téléphona à son fils Carl, qui vint d'urgence le rechercher.

Aussitôt mis en branle, les détectives de tout l'Illinois n'allaient pas tarder à repérer Fitzgerald. Le vieux Luer ne savait pas du tout où il avait été tenu enfermé ; mais il donna un signalement détaillé de ceux qui le gardaient, et notamment de Vivian

Chase, que la police recherchait par ailleurs pour le cambriolage de deux banques. Arrêtée une première fois, la jeune femme avait faussé la politesse à ses gardiens de façon audacieuse entre toutes. En sautant par la fenêtre du troisième étage. Elle avait eu la chance de tomber sur une rose-rose et de ne pas se blesser grièvement.

Fitzgerald, cerné dans l'appartement à issue secrète qu'il habitait avec Vivian, eut le beau geste. Il se sacrifia, tenant tête aux policiers jusqu'à ce que sa maîtresse ait pu fuir et disparaître.

Il a été condamné à la prison à vie, devant le tribunal d'Edwardsville. Sauf évasion, Vivian est une deuxième fois veuve...

Quant à Luer, il ne se promène plus et a fait mettre des barreaux à toutes ses fenêtres !

BENNY BLACKBURN.

## Une mère a tué sa fille

— Il n'est pas, pour une femme, de sort plus odieux que d'être une enfant naturelle... Cette pensée gâche une vie, la rend impropre à toute joie, à tout bonheur !

— Vous exagérez.

— Que non pas... Je suis, moi, une enfant naturelle ; mon existence en est assombrie à tout jamais. Tel est le dialogue qui, bien souvent, s'échangeait — il y a quelque dix-sept ans — entre M. Gabriel Agi, sous-directeur d'une société industrielle et sa secrétaire, M<sup>lle</sup> Yvonne Follet. Peut-être, si la femme avait été laide, le jeune homme l'aurait-il déjà prié d'aller se lamenter ailleurs, mais celle-ci est jolie, fort séduisante, malgré l'amertume empreinte dans toutes ses paroles, et M. Agi ne songe qu'à la consoler... Il y songe si sérieusement qu'il lui offre le mariage et c'est l'idylle : baisers, serments, promenades dans la banlieue parisienne, dans les musées déserts, déjeuners le dimanche, sous les tonnelles enguirlandées...

Une petite fille naît : Simone ; le caractère de la mère ne s'adoucit pas.

— Elle sera, elle aussi, une fille naturelle comme moi !

— Non, puisque nous allons nous marier.

En tout cas, Simone est reconnue par sa mère d'abord, par son père ensuite. Celui-ci songe à consolider sa situation avant de se marier et le temps coule, rendant chaque jour Yvonne Follet plus acariâtre : — La vie ne vaut pas d'être vécue quand on est une enfant naturelle, ne cesse-t-elle de maugréer.

Sa nervosité continuelle finit par lasser l'homme... Peut-être aussi l'amour, s'est-il envolé ?

Quoi qu'il en soit, le couple se quitte d'un commun accord et signe un original compromis : l'enfant est laissée à la garde de la mère, mais le père, qui s'engage à verser une pension mensuelle de trois cents francs, qu'il augmentera ensuite, a le droit de visite ; plus tard, si l'un des deux — père ou mère — se marie, la situation de l'enfant sera réglée par la justice.

Les années passent ; seul, Gabriel Agi se marie, mais jamais il ne cesse de voir sa fillette qui, de plus en plus, marque une préférence pour lui, la mère est si bizarre : toujours sa même pensée qui tourne à l'idée fixe... Enfant naturelle elle-même, elle est la mère d'une enfant naturelle... Celle-ci, à son tour, recommencera-t-elle la même aventure ?

Pourtant Yvonne Follet n'est pas malheureuse, elle est une excellente dactylographe et gagne bien sa vie. M. Agi verse six cents francs de rente mensuelle pour sa fille... Yvonne Follet a un ami, mais celui-ci la quitte, comme jadis le premier, en raison de son caractère difficile.

Simone a quinze ans, c'est une jolie fillette qui pousse activement ses études. En août dernier, elle part en vacances pour la Belgique avec sa mère, puis elle revient à Paris, car elle doit aller dans le Midi avec son père.

Le Midi ! quelle joie ! L'enfant ne cesse de songer au beau pays bleu ; à la mer rutilante sous un ciel de tropique ; elle s'imagina déjà dans un adorable jardin en terrasses, d'où monte le parfum du mimosa...

Un matin le père reçoit une lettre d'Yvonne Follet :

Pour Gabriel, le père de Simone. Voici la fin de notre roman vécu commencé il y a quinze ans. Je vais partir, j'emmène Simone. Sois tranquille, elle n'a pas souffert, je l'ai endormie avec du véronal avant de lui tirer une balle dans la tête... Fais pour l'enterrement ce que tu voudras ! Tu as brisé ma vie, je te rends la pareille.

Simone est morte, Yvonne Follet a survécu... Pourquoi a-t-elle tué ?

— Fille-mère moi-même et née d'une fille-mère, répète la meurtrière, je ne voulais pas pour Simone d'une vie à côté !

— Du tout, riposte M. Agi, elle me guette depuis quinze ans et, à notre rupture, elle a répliqué par le meurtre ; elle a voulu tremper de sang le dernier chapitre de notre roman d'amour... Elle a voulu se venger de moi en brisant mon cœur, car elle savait que j'adorais ma fille !

M<sup>re</sup> Max Hymans, le jeune et brillant député de l'Indre, assisté de M<sup>re</sup> Yvonne Geismar, a accompagné M. Agi chez M. Thévenin, juge d'instruction. Sans doute, le père se portera-t-il partie civile à l'audience contre celle qui, froidement, après réflexion, tua son enfant, puis habilla le petit cadavre, resta toute la journée près de ce lit mortuaire, écrivit des lettres dont celle « Pour Gabriel, le père de Simone » et enfin, le soir venu — alors qu'elle avait tué sa fille le matin — se tira une balle dans la poitrine.

Aujourd'hui, presque remise, la mère ne semble pas affolée de son forfait, elle discute avec son avocat, M<sup>re</sup> Mireille Maroger, donne sans faiblesse des détails sur l'horrible scène et murmure parfois : « Je me suis vengée de lui... »

Sur sa fille ? En vérité, ce geste inhumain semble celui d'une folle et, pourtant, Yvonne Follet, disent les médecins qui l'ont examinée, possède toute sa raison... Alors ?

S. R.



# Les Fous en liberté

(Suite de la page 7.)

remède ? Où pouvait-on le trouver ? La prière ? Pas suffisant. Elle songea au jeûne. Elle se l'imposa à elle-même et, naturellement, l'imposa en outre au gamin... Mais cela, dans son esprit enfiévré par le manque de nourriture, ne parut pas encore suffisant. Elle songea aux mortifications de la chair. Et ce furent, pour elle et le petit martyr, les pénitences corporelles les plus abracadabrantes. Ils devaient se tenir debout l'un et l'autre, au milieu d'une pièce, durant des heures, les bras levés verticalement. Ils devaient ensuite s'asseoir sur des chaises et demeurer immobiles, durant des heures toujours, les jambes repliées sous le corps dans l'attitude habituelle aux bouddahs... Que n'imagina-t-elle pas avant d'en arriver, ceci étant le terme de l'évolution clinique, aux pratiques des flagellants ! Elle fouettait le petit d'abord et l'obligeait ensuite à la fouetter elle-même. L'instrument était une espèce de grosse corde dont elle avait défilé les fibres d'un côté, fibres qu'elle avait tressées et nouées à la pointe...

Le petit ne sortait pour ainsi dire plus. Prétendant une maladie, elle s'abstenait de l'envoyer à l'école. Il n'était même plus question de l'entraîner à l'église. Pour son

propre compte d'ailleurs, elle avait renoncé à l'audition des messes ou des prières. Entièrement confinée dans sa folie, entièrement recluse dans sa démence, elle ne vivait plus que pour l'exorcisme...

Finalement, il advint qu'elle demeura plus de huit jours sans mettre le nez dehors. Les voisins s'en émurent, et d'autant qu'ils n'entendaient même plus les cris de l'enfant. Ils avisèrent le commissaire, lequel vint aussitôt en personne...

Aux sommations d'ouvrir sa porte, la vieille fille ne répondit pas. Il fallut requérir l'intervention d'un serrurier... On put pénétrer, alors. Et que découvrit-on ?

La folle, presque morte d'inanition. Et le petit, bel et bien mort, lui, mais en outre horriblement mutilé. Sa tante, postérieurement au décès d'ailleurs, l'avait châtré. Elle avait ensuite essayé de brûler, dans sa cuisinière, l'objet de sa phobie. Elle n'y était pas complètement parvenue, ses forces l'ayant, selon toutes vraisemblances, trahie...

Dire que cette femme, si elle s'était mariée comme l'exige la nature, aurait sans doute été la meilleure des épouses et des mères !

G. S.-B.

CETTE SEMAINE

## Mon Ciné-Actualités

consacre 3 pages  
au grand film Paramount

### L'Impératrice Rouge

avec **Marlène Dietrich**

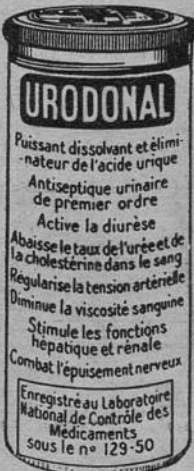
Réalisation de

**Josef von Sternberg**

EN VENTE PARTOUT :

Le n° 1 fr. 25

**POUR 10 frs**



vous pouvez faire une cure d'Urodonal qui prévient, combat et guérit rhumatismes, goutte, névralgies, obésité. C'est l'anti-urique le plus économique.

Toutes pharmacies ou Et. Châtelain, 2, Rue de Valenciennes, Paris. Renseignements gratuits.

## URODONAL

PRODUIT FRANÇAIS employé dans le monde entier

BON N° 97.P.O. à nous retourner pour recevoir, gratis et franco, l'ouvrage du Docteur Guignot : "Ce qu'il faut savoir pour se bien porter"



## A MES FRAIS

Je vous propose d'étudier ma méthode de traitement par l'ÉLECTRICITÉ qui vous permettra de vous guérir immédiatement SI VOUS SOUFFREZ DE Neurasthénie, Débilité et Faiblesse nerveuse, Varicocele, Pertes séminales, Impuissance, Troubles des fonctions sexuelles, Athénie générale, Arthritisme, Artériosclérose, Goutte, Rhumatisme, Sciatique, Paralysie, Dyspepsie, Constipation, Gastrite, Entérite, Affection du Foie,

Si votre organisme est épuisé et affaibli, si vous êtes nerveux, irrité, déprimé, écrivez-moi une simple carte postale et je vous enverrai

**GRATUITEMENT**

une magnifique brochure avec illustrations et dessins valant 15 francs.

Ecrivez ce jour à mon adresse, INSTITUT MODERNE, 30, Avenue Alexandre-Bertrand

**Docteur S. H. GRARD, BRUXELLES-FOREST,**

Affranchissement pour l'Étranger : Lettres 1 fr. 50 — Cartes 0 fr. 90

AVENIR dévoilé par la célèbre voyante M<sup>lle</sup> MARYS 16, r. de Monceau, Paris-8<sup>e</sup>. Envoyer prén., date nais., 15 fr. mand. (10 à 19 fr.)



## Seins

développés, reconstitués, embellis, raffermis par les PILULES ORIENTALES

Bienfaisantes pour la santé, sans rivales pour assurer à la femme la possession d'une poitrine idéale. Flacon 18 fr. 50 franco contre remb. J. RATIE, Ph. div. 3<sup>e</sup> M. 45, rue de l'Échiquier, PARIS-10<sup>e</sup>. Dépôts : Genève, Palud des Bergues - Anvers : Boel - Bruxelles : Delacré.

Le Gérant : JACQUES BOURGES.

## DERNIÈRE NOUVEAUTÉ Cuisinière Ultra-Moderne

PORTE RENTRANTE  
FOUR TOURNANT

Étuve - Foyer mixte - Porte de Côté

Frs. .... 780. ))

payables **65.** )) par mois

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE N° 66



Four fermé.



Four ouvert.

N° 80. — Cette cuisinière à étuve et retour de flamme, entièrement en fonte émaillée, céramique gris bleu, vert, brun ou bleu au choix, dessus meulé poli, foyer mixte, dimensions : hauteur, 77 cm. ; largeur, 75 cm. sans les rampes ; 89 cm. avec les rampes ; largeur 53 cm. est d'une présentation et d'une construction parfaites. Son four circulaire, diamètre 42 cm., hauteur 33 cm., monté sur galet, est tournant, le plat posé en face de l'ouverture va donc se placer automatiquement vers le foyer, partie la plus chaude du four, lorsque la ménagère ferme la porte de son four, et vient se présenter à elle lorsque l'on ouvre la porte ; de plus, ce four comporte deux étages réglables à volonté. Buse dessous ou derrière.

Expédition franco de port dans toute la France.

BULLETIN DE COMMANDE P. O. 11

Je prie la Maison GIRARD et BOITTE, 112, rue Réaumur, à Paris, de m'envoyer une cuisinière n° 80, fonte émaillée (indiquer la couleur) ..... au prix de 780 francs que je paierai 65 francs par mois, pendant 12 mois, à votre compte de chèques postaux. (Paris 979).

Nom et prénoms.....  
Profession.....  
Domicile.....  
Département.....

# Girard & Boitte

112, Rue Réaumur, PARIS - 2<sup>e</sup>

EN UTILISANT LE...

PETIT COURRIER



# de SÉDUCTION

QUI PARAIT TOUS LES SAMEDIS,

vous trouverez ce que vous cherchez.

EN VENTE PARTOUT : 1 FR. 50

## ARTICLES D'HYGIENE EN CAOUTCHOUC

Seuls les véritables Préservatifs "BLACK CAT" en caoutchouc-soie sans soudure, VERIFIÉS, CONTRÔLÉS et GARANTIS indéchirables 1 an, sont réputés dans le monde entier depuis des années pour leur SOLIDITÉ et, seuls, ils vous assurent une SÉCURITÉ ABSOLUE !

- N° 100 « Ivouira » ..... Soie blanche fine. La do. 10.
- N° 100 bis « Réservoir Ivouira » ..... 11.
- N° 101 « Vésouté » ..... Soie rose ext. fine. » 12.
- N° 101 bis « Réservoir vésouté » ..... » 13.
- N° 102 « Naturelle » ..... Soie brune suédoise. » 14.
- N° 102 bis « Réservoir naturelle » ..... » 15.
- N° 103 « Castellan » ..... Soie blonde superl. » 16.
- N° 103 bis « Réservoir castellan » ..... » 17.
- N° 104 « Péféro » ..... Soie peu ext. superl. » 18.
- N° 104 bis « Réservoir péféro » ..... » 19.
- N° 114 « Latex » ..... Soie lachée invisible » 22.
- N° 105 « Renforcé » ..... Lavable extra » 20.
- N° 105 bis « Soie chair » ..... Lavable supérieur » 25.
- N° 106 « Supersolochair » ..... Lavable extra-supér. » 40.
- N° 107 « Epais » ..... Lavable d'usage » 65.
- N° 108 « Crocodile » ..... Spécial américain » 30.
- N° 109 « Boudouche » extra, 20, 25, 30, sup. 40, 50, 60.
- N° 110 « Bout américain » ..... Modèle très court » 6.
- N° 111 « Collection » ..... Mod. variés superl. » 25.
- N° 112 « Échantillons » ..... Mod. variés extra » 15.
- N° 113 « Assortiment Black Cat » 23 mod. différents 50.
- N° 120 « Le Vérifier » appareil nickelé, extensible, indispensable pour vérifier, sécher et rouler les préservatifs... 8.

RECOMMANDÉ : Le N° 114 « LATÈX », nouveau préservatif donnant toute sécurité malgré son extrême finesse, et le N° 106 « SOIE CHAIR », lavable, d'une solidité incomparable. CATALOGUE illustré en couleurs (20 pages avec photos) de tous articles intimes pour Dames et Messieurs avec tous renseignements et prix, joint gratuitement à tous nos envois.

ENVOIS rapides, recommandés, en boîtes cachetées sans aucune marque extérieure qui puisse laisser soupçonner le contenu (DISCRETION ABSOLUE GARANTIE).

PORT : France et Colonies : 2 francs ; Étranger : 5 francs ; Contre remboursement (soit étranger), port et frais : 3 frs. (Bien indiquer votre adresse très lisible et complète.)  
PAIEMENTS : Nous déconseillons les envois en espèces et en timbres. Adressez mandats-poste, mandats-cartes, mandats-télégraphiques, mandats-internationaux ou chèques à la  
**MAISON P. BELLARD, HYGIÈNE**  
55, rue N.-D.-de-Lorette, 55 - PARIS (9<sup>e</sup>)  
Maison de confiance, la plus ancienne, la plus connue.  
Magasins ouverts de 9 h. à 7 h. - Même maison, mêmes articles : 22, rue du faubourg-Montmartre, PARIS-9<sup>e</sup> (G<sup>re</sup> Boulevard)





Le mystère entourant la fin tragique de M. Oscar Dufrenne est-il sur le point d'être éclairci ? On ne peut encore rien affirmer malgré l'arrestation du « suspect n° 13 », Paul Laborie, que la Sûreté Nationale, sous la direction du commissaire Belin, recherchait depuis plusieurs

mois. Paul Laborie, en effet, nie toute participation au crime, et ses présumés complices ont adopté la même attitude. De gauche à droite : le commissaire Belin ; les environs de Gavarnie où l'on suppose que le « suspect n° 13 » se cacha un certain temps ; Paul Laborie. (R.)



On a interrogé à nouveau Yvonne Follet qui tua sa fille pour se venger de l'abandon du père. Voici, dans la cour de l'hôpital, de gauche à droite : M<sup>e</sup> Mireille Maroger ; M. Thévenin, juge d'instruction ; son greffier et M<sup>e</sup> de Vessine-Larrue. (M.)

En plein centre de Londres, dans le quartier français de Soho, deux bandits ont pillé un café après avoir forcé le propriétaire à se retirer dans le sous-sol, l'avoit ligoté et l'avoit laissé dans la position qu'indique notre photographie. (I. P. S.)



On sait que la baronne de Sévin, issue de l'illustre famille des Toulouse-Lautrec, a été tuée dans sa chambre par un ouvrier électricien, Raoul Magnac, qu'elle protégeait et qui travaillait au château d'Aynac. De gauche à droite : le garçonnet de la baronne, âgé de sept ans, qui décou-

crit le crime et alerta le personnel du château ; la fenêtre (en gros plan) de la chambre où se déroula le drame ; la petite Josette, âgée de quatre ans, qui dormait près de sa mère pendant le meurtre.